

L'information AGRICOLE

Été 2021

QUEL AVENIR POUR LES
FERMES URBAINES ?



Entreprises de la production agricole, CUMA et ETARF, les obligations conventionnelles évoluent pour vos salariés non-cadres. Pour y répondre, adhérez au

Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE !



Dans le contexte de modernisation de vos conventions collectives, les partenaires sociaux ont signé des accords nationaux instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres de la production agricole, des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) offrant un complément de revenus à la retraite.

Une obligation conventionnelle depuis le 1^{er} juillet 2021

Depuis cette date, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois devront bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite à cotisations définies exprimé en points.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Notre Plan d'Épargne Retraite en points répond pleinement à vos obligations conventionnelles. Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

Le Plan d'Épargne Retraite

Une réponse simple et performante à votre obligation conventionnelle et un outil de fidélisation pour vos salariés



Besoin d'aide pour adhérer ? Des questions ?

**Contactez nos conseillers spécialisés
du lundi au vendredi de 9h à 17h**

0 805 020 220

**Service & appel
gratuits**



Retrouvez toutes les informations sur le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE en scannant le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone ou en allant sur www.groupagricica.com



 **AGRICA
PRÉVOYANCE**
Proches par nature, engagés à vos côtés



Credit photo : © iStock

Couverture : ©FNSEA

L'Information Agricole est édité par la FNSEA

11 rue de la Baume 75008 Paris

01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard

Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29

Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349

Maquette : GRAPH 2000

Imprimerie GRAPH 2000,

Boulevard de l'Expansion 61200 Argentan

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification des fibres : PEFC

Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

ISSN : 0019 -994 X

SOMMAIRE

ÉDITO

4 DAMIEN GREFFIN

« Nous croyons à une complémentarité entre agriculture urbaine, périurbaine et rurale »

ACTUALITÉS

5-6 TROIS QUESTIONS À LUC SMESSAERT, VICE-PRÉSIDENT DE LA FNSEA

« Le vélo et les agriculteurs partagent de nombreuses valeurs »

7 UN RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE AU PLAN

Pour François Bayrou, l'agriculture est une question d'avenir

8 CONFÉRENCE DE PRESSE

Mal-être en agriculture : les propositions du CAF

9 ÉDITION 2021

Un 35^{ème} Space en présentiel et sous le signe du bien-être

10-11 UNE NOTE DE L'INSEE

La ferme France a perdu 1,9 % de sa valeur en 2020

13 TABLE RONDE

Agricultrices : encore des droits à conquérir

14-15 OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE BPCE

L'enjeu du renouvellement des générations

DOSSIER

18-19-20 QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE URBAINE ?

21 LES FERMES URBAINES ET VERTICALES À L'ÉTRANGER

22 AGRICULTURE URBAINE : LES ENTREPRENEURS

25 LA DERNIÈRE FERME DE LA « PLAINE DES VERTUS »

26 LE THÉÂTRE DE L'AGRICULTURE

FILIERES

30 FILIÈRES BOIS

Le chêne français, victime des Chinois

31 MATIÈRES PREMIÈRES

L'ANIA s'inquiète de la flambée des prix

33-33 « LE GIBIER DE CHASSE EST UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE »

Les producteurs de lait veulent des prix rémunérateurs

34-35 RAPPORT PARLEMENTAIRE

Mieux valoriser le lait de montagne non AOP

INITIATIVES

36-37 ENVIRONNEMENT

Quand l'agriculture valorise les eaux vertes urbaines

38 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Duralim crée un observatoire contre la déforestation importée

EUROPE-MONDE

39 ALIMENTATION

L'ONU incite à la consommation de viande

40-41 UN RAPPORT FAO – OCDE

L'agriculture, moteur de la transition écologique mondiale

42-43 PLUS FORTES, CONNECTÉES ET PROSPÈRES

Les futures zones rurales vues par l'Europe

44 BRÈVES

NOTES DE LECTURE

45 CULTIVONS L'AVENIR ENSEMBLE : (RÉ)CONCILIER AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ

46 ABÉCÉDAIRE UN PEU VACHE DES ALPAGES

« Nous croyons à une complémentarité entre agriculture urbaine, périurbaine et rurale »

DAMIEN GREFFIN,
PRÉSIDENT DE LA
FRSEA ILE-DE-FRANCE



Crédit photo : © FNSEA

L'intérêt croissant des divers acteurs de la société pour les projets d'agriculture urbaine en tant que vecteur de transition écologique est réel : alimentation durable, lien social et bien-être des populations, projets participatifs, éducation à l'environnement, paysages. Depuis 6 ans en Région Ile-de-France, nous sommes particulièrement concernés par le développement des fermes urbaines.

Véritable pont entre les producteurs urbains et les consommateurs, il est toutefois difficile d'envisager une forme d'autonomie alimentaire par le seul biais de ces structures. Bien que l'agriculture urbaine continue d'interroger, l'arrivée d'acteurs privés et de nouveaux investisseurs dans ce secteur laisse entrevoir

un changement d'échelle dans le marché des produits et des services issus de ces formes l'agriculture.

Les fermes urbaines offrent d'autres services, en matière d'intégration sociale, d'éducation alimentaire, de réinsertion et de tourisme. Nous sommes pleinement conscients des enjeux que revêtent ces formes d'agriculture pour contribuer à recréer du lien social.

Fortement attachés à l'acte de production pour nourrir les citoyens et aux conditions dans lesquelles il se réalise, il nous paraît indispensable de consolider les travaux déjà engagés sur le statut de l'agriculture urbain et sur la réglementation qui s'applique aux fermes urbaines. Il faut désormais s'assurer

qu'elles soient en conformité au même titre qu'un agriculteur installé sur un site plus « classique ».

En responsabilité, le syndicalisme agricole doit se donner les moyens d'accompagner le développement de ces projets innovants mais aussi relever le défi de l'adhésion liée à ces nouveaux agriculteurs. A l'horizon 2026, et des élections aux Chambres d'Agriculture, l'enjeu principal est de réussir à ce que ces nouveaux agriculteurs nous rejoignent. Nous croyons à une complémentarité entre agriculture urbaine, périurbaine et rurale.

TROIS QUESTIONS À LUC SMESSAERT
VICE-PRÉSIDENT DE LA FNSEA

« Le vélo et les agriculteurs partagent de nombreuses valeurs »

Cette année encore la FNSEA et Amaury Sport Organisation (A.S.O) qui organise le Tour de France ont renouvelé leur partenariat. L'occasion pour les FDSEA et JA de se mobiliser pour ce qui est et reste la course la plus mythique du monde. Luc Smessaert établit le bilan d'une opération qui a rassemblé des milliers d'agriculteurs et agricultrices.



Crédit photo : © FNSEA

Vous avez reconduit cette année encore l'opération « Les agriculteurs aiment le tour ». Le thème de cette année semblait tout trouvé : celui de la chaîne, en référence à la chaîne alimentaire et celle du vélo. Quel bilan tirez-vous de cette opération ?

Luc Smessaert : Le Tour de France offre une occasion unique de (re)découvrir la diversité des paysages qui composent la France. Des paysages qui ne seraient pas aussi beaux sans le concours de l'agriculture et des agriculteurs. Cette opération ajoute, si l'on peut dire, un supplément d'âme aux compositions naturelles que les

agricultrices et agriculteurs réalisent au quotidien. De l'avis de tous les observateurs, cette édition 2021 a été un très grand cru pour les FDSEA et les JA qui se sont impliqués dans cette opération. Toutes les fédérations ont réalisé un travail remarquable. Les fresques qui ont fait appel à la créativité collective, ont été d'une très grande qualité. La difficulté que tous ont surmontée cette année était que la fresque ne soit pas figée mais bel et bien animée. Ils ont tous bien représenté cette chaîne, les maillons qui la composent. Le seul regret que je pourrais nourrir est la légère baisse du nombre de participants, en raison notamment de la crise du Covid, mais la qualité des prestations compense la quantité. Je suis convaincu que l'an prochain nous ferons mieux. Notre objectif, avec l'ensemble des FDSEA est d'avoir au moins un visuel pour

chaque étape. En attendant, je salue et remercie très sincèrement toutes les équipes qui n'ont compté ni leur temps ni leur peine pour réaliser ces fresques de qualité.

Sur quels critères allez-vous évaluer le vainqueur ? Quand remettrez-vous les prix et avez-vous une idée du thème de l'an prochain ?

LS : Le jury (lire encadré, ndlr) se réunira à l'automne et déterminera le vainqueur de l'année. Ce dernier sera désigné au terme de longues discussions et d'aussi longs débats. Il aura répondu aux nombreux critères que sont notamment le respect du thème, la mise en valeur de la production du dé-

UN RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE AU PLAN

Pour François Bayrou, l'agriculture est une question d'avenir

Dans un rapport de 52 pages [1] qu'il a rendu public le 9 juillet, le Haut-commissaire au Plan, François Bayrou dresse les fragilités et les atouts de l'agriculture française et défend « un projet de reconquête »

« Aujourd'hui l'agriculture constitue un domaine essentiel pour la reconquête de l'appareil de production (... Elle) doit demeurer un élément cardinal de la puissance économique française », écrit François Bayrou qui cite « l'attachement culturel à notre agriculture et à notre alimentation ». Mais auparavant il pointe les cinq grandes crises dont le monde agricole a souffert depuis le tournant des années 2000 et qui constituent autant de marches à franchir que les agriculteurs/trices puissent « relever sans faiblir les défis du siècle ».

RUPTURE DE RECONNAISSANCE

Première d'entre elles, la chute du commerce extérieur et augmentation de notre dépendance à des produits sur lesquels la France était autonome il y a quelques décennies (fruits, légumes, produits carnés...) « La France a vu ses parts de marché au niveau mondial reculer de presque 8 % en 2000 à 4,7 % en 2019 ». Ensuite, la diminution de la population active agricole et ses deux corollaires que sont 1) l'augmentation de la SAU moyenne (63 ha en 2016 contre 56 ha en 2010 et 6 ha en 1960) et 2) le vieillissement de la population. La troisième grande crise est selon lui, l'évolution des régimes et pratiques alimentaires au plan mondial vers une « uniformisation », un vrai défi à relever



Credit photo : © DR

« alors même que la population mondiale passera de 7,7 milliards actuellement à 9,7 milliards en 2050 », souligne le rapport. Quatrième crise à laquelle les agriculteurs sont confrontés : le dérèglement climatique dont les aléas extrêmes pèsent, in fine, sur le système de production et alimentaire, et enfin une crise psychologique « extrêmement lourde (...) vécue comme une rupture de reconnaissance », et consécutive des quatre premières.

DÉMARCHE RÉALISTE ET POSITIVE

Pour remédier à ces maux et reconquérir des parts de marché, il importe de « réconcilier la production et l'impératif climatique et environnemental », plaide l'ancien ministre. Ses pistes ? : le piégeage du carbone, la plantation de haies, l'utilisation des protéagineux « notamment en cultures dérobées ou en rotation rapide pendant l'année » mais également « une équité et une loyauté de la concurrence ». Sur ce point, il précise que « les exigences, les impératifs, les normes qui sont imposés aux producteurs français ne peuvent pas être ignorés lorsqu'il s'agit d'importations des produits qui concurrencent nos pro-

ductions ». Ouvertement en faveur des clauses miroirs, il défend également la recherche française, en particulier la sélection variétale des plantes. « On a vécu la révolution de l'hybridation du maïs qui a multiplié par quatre nos rendements depuis la fin de la guerre. Ce travail sur les espèces fragiles leur permettra de mieux supporter le changement climatique prévisible. Vouloir interrompre cela, c'est absurde et contraire à ce que l'on fait depuis des milliers d'années », a-t-il confié à nos confrères du Figaro. François Bayrou s'engage aussi clairement pour la mise en place de retenues d'eau. « On a (...) raison de ne pas accepter le pompage des nappes phréatiques profondes pour les besoins de l'irrigation. Mais retenir les trombes d'eau de l'hiver pour les libérer pendant les périodes de sécheresse, dont la fréquence a augmenté ces dernières années, est une démarche réaliste et positive », écrit-il dans son rapport. ■

[1] Le rapport complet est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/1-agriculture-enjeu-de-reconquete>

CONFÉRENCE DE PRESSE

Mal-être en agriculture : les propositions du CAF

Le Conseil de l'agriculture française (CAF) a présenté le 30 juin, un plan d'actions pour prévenir le mal-être des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture devrait s'inspirer d'une partie de ces propositions pour présenter un dispositif gouvernemental à la rentrée de septembre.

Le sujet tabou du suicide des exploitants agricoles traîne depuis des années et toute la profession agricole est impatiente de voir se concrétiser un plan d'action gouvernemental qui viendrait épauler les dispositifs déjà mis en place par une partie des organisations professionnelles. Tel est en tout cas le message que la FNSEA, JA, l'APCA et la MSA ont voulu faire passer le 30 juin lors d'une conférence de presse commune, surtout après la publication des rapports du député Olivier Damaisin (LREM, Lot-et-Garonne) en décembre 2020 et des sénateurs Henri Cabanel (PS, Hérault) et Françoise Férat (UDI, Marne) en mars dernier.

PLUS VISIBLES ET ACCESSIBLES

« Le constat est connu : Il y a 30 % de suicides supplémentaires dans la profession agricole par rapport aux autres professions. Il touche principalement, à 60 %, la frange de population des

55/70 ans », a expliqué d'emblée la présidente de la FNSEA et du CAF, Christiane Lambert. Ce mal-être, spécifiquement à cet âge, est multifactoriel et peut être consécutif à « *un sentiment d'inutilité, un mal-être lié à la transmission, à la retraite* », a-t-elle précisé. Le phénomène n'est pas nouveau « et sur ce dossier, on ne part pas de zéro » a indiqué Sébastien Windsor, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Il existe en effet des "sentinelles" qui peuvent être vétérinaires, contrôleurs laitiers, le voisin, l'ami proche... et qui peuvent déceler des signes avant-coureurs de mal-être. « *Généralement quand un élevage va mal, c'est que l'éleveur lui-même va mal* », a souligné Jean-François Fruttero président de la MSA Dordogne et référent de la Caisse centrale MSA sur ce dossier. La CCMSA a mis en service dès 2011, le service Agri' écoute qui (09 69 39 29 19) qui permet, 7/7 jours et 24/24, de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance et de détresse. Elle prévoit aussi une aide au répit (entre 7 et 10 jours renouvelable) pour permettre aux exploitants de souffler en cas d'épuisement professionnel. De même, l'APCA dispose de dispositifs départementaux. « *Pour les rendre plus visibles et plus accessibles* », toutes ces plateformes sont aujourd'hui rassemblées sous une même identité : « *Réagir* », sous-titrées « *solidarité et accompagnement* ». Le site Agricollectif (www.agricollectif.fr) géré par la FNSEA, les JA et l'APCA permet aussi d'aider les agriculteurs en détresse économique et psychologique.

MENTORAT ET TUTORAT

Les organisations professionnelles agri-

coles (OPA) proposent également, de créer une aide de 12.000 euros par an pour les chefs d'exploitation de plus de 57 ans qui traversent de graves difficultés économiques, familiales ou de santé. Appelée « *passage de relais* », « *cette aide est conditionnée par l'installation d'un jeune agriculteur aidé, c'est-à-dire éligible à la dotation jeune agriculteur (DJA). Ce jeune viendrait s'installer sur l'exploitation de ce futur retraité* », a indiqué Julien Rougier (JA). A raison de dix dossiers par département et par an, l'enveloppe annuelle pourrait atteindre environ 12 millions d'euros. Les jeunes agriculteurs souhaitent aussi que la prévention du mal-être passe par « *une meilleure information dès la formation initiale ainsi que le mentorat et le tutorat* », a ajouté Julien Rougier.

529 SUICIDES

Intervenant lors de cette table ronde, le député Olivier Damaisin aurait aimé connaître les chiffres réels du suicide des agriculteurs afin d'avoir une idée précise de ce phénomène. Ces données sont actuellement détenues par l'Agence nationale de Santé Publique (appelée Santé Publique France) et cet établissement public ne semble pas briller par sa transparence. « *Il n'est pas normal de ne pas les avoir* », s'est-il agacé. « *Les seuls chiffres dont nous disposons sont ceux de 2016 : il y a eu officiellement 529 suicides d'agriculteurs* », a acquiescé Jean-François Fruttero. Restent que les OPA, bien qu'elles soient solidaires et actives, se sentent néanmoins seules à porter ce sujet à la fois sensible et pesant. « *Le ministre de l'Agriculture présentera un plan d'actions à la rentrée de 2021, afin d'accompagner les agriculteurs en difficulté* », a certifié le député Damaisin. ■

EDITION 2021

Un 35^e Space en présentiel et sous le signe du bien-être

Le 35^e Salon international des productions animales (Space) aura bien lieu, physiquement au Parc des Expositions de Rennes les 14, 15 et 16 septembre 2021, avec en plus, une journée en ligne le vendredi 17. Avec pour thème central : le bien-être animal et humain.

C'est la mort dans l'âme que les organisateurs du Space avaient dû annuler la tenue physique du Space 2020 avant de se rabattre sur une édition virtuelle, en ligne. Cette année, et comme ils l'avaient indiqué le 20 janvier, ils mettaient tout en œuvre pour que le salon puisse se tenir réellement au Parc des Expositions. « *Les conditions semblent se réaliser et la trajectoire sanitaire semble bonne* », a indiqué Marcel Denieul, président du Salon, manifestement très impatient de voir se remplir les allées du Parc des expositions de Rennes. « *On a envie de se retrouver et aussi de se mettre au goût du jour des dernières évolutions techniques* », a-t-il ajouté. « *Ce sera "The place to be"* » s'est enflammée Anne-Marie Quémener, commissaire générale du salon. Naturellement, toutes les précautions seront prises pour « *garantir la santé des exposants,*



des visiteurs » et du staff technique, a assuré celle-ci. Le Pass sanitaire mentionnant la vaccination (2 injections), un test PCR négatif de moins de 48 h notamment, sera obligatoire pour participer à cette 35^e édition. D'ores et déjà, les exposants ont répondu « *présent* » avec « *un nombre d'inscriptions très élevé* », a certifié Marcel Denieul. Pas moins de 913 ont été recensées dont 89 nouvelles. « *Cela correspond à 80 % du taux de participation à un salon normal* », a-t-il ajouté.

« LA VITRINE DE L'INNOVATION »

Le thème choisi pour 2021 est le bien-être que ce soit celui des bêtes et des éleveurs. « *Nous n'avons pas peur d'engager les débats* », a défendu Marcel Denieul. Didier Lucas, président de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, constate d'ailleurs que « *l'élevage est souvent controversé et malmené, en raison de la méconnaissance des pratiques d'élevage (...). Notre ambition est de traiter du sujet du bien-être animal mais aussi celui des éleveurs car les deux notions sont indissociables* », a-t-il affirmé. Le salon breton honorera ses

rendez-vous traditionnels que sont le concours de l'innovation, les présentations animales, et les conférences. Seules les visites d'élevages n'auront pas lieu sur sites mais en ligne. Le concours Innov'Space est « *La vitrine de l'innovation en élevage et c'est un véritable atout commercial, car la découverte de nouveautés est la première raison de la venue des visiteurs* », a attesté Anne-Marie Quémener. Pas moins de 100 dossiers ont été déposés dans toutes les productions : aviculture, bovin, porc, équins. La liste des récompenses sera dévoilée mi-juillet. Quant aux conférences, elles aborderont les thèmes de la nutrition, les pratiques d'élevage, les problématiques internationales, l'environnement... Quant aux présentations animales, le mardi 14 septembre sera « *consacré aux vaches allaitantes, le mercredi aux races mixtes et le jeudi au concours prim'holstein* », a détaillé Jean-Yves Rissel, responsable des présentations animales du Space. Ce salon réunit, tous les ans, plus de 1 400 exposants, dont un tiers d'internationaux, et plus de 100 000 visiteurs, dont environ 15 000 viennent de 120 pays différents. ■

UNE NOTE DE L'INSEE

La ferme France a perdu 1,9 % de sa valeur en 2020

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a présenté le 7 juillet les comptes provisoires de l'agriculture pour 2020. La production agricole en valeur a diminué de 1,9 % l'an dernier. La valeur ajoutée brute diminuerait de 3,3 %.

« La crise sanitaire a globalement moins touché l'agriculture que les autres activités économiques, même si l'impact sur les conditions de production des filières est bien réel », a indiqué l'INSEE le 7 juillet dans sa note de conjoncture sur les comptes provisoires de l'agriculture 2020. Concrètement, la production de la branche agricole (hors subventions) baisserait en valeur de 1,9 %, notamment en raison de la contraction des productions végétale (-2,4 %) et animale (-0,9 %). L'Insee explique ce recul par les conditions météorologiques qui restent « le facteur dominant du recul de la production végétale », en particulier de celle de céréales qui paient un lourd tribut : -8,9 %. Parmi elles, les volumes de blé tendre ont chuté de -26,1 %, ceux de l'orge de -24,1 % et ceux des oléoprotéagineux de presque 10 % (-9,8 %). Seul le maïs tire son épingle du jeu avec une croissance estimée à +6,6 % ainsi que les pommes de terre (+3,4 %). Plus grave, l'institut statistique confirme ce que les

producteurs de betteraves avaient constaté dans leurs champs avec les effets de la jaunisse : la production industrielle s'est effondrée de presque 31 % (-30,8 %).

MESURES RESTRICTIVES

Ces mauvais chiffres ont une conséquence directe et mécanique sur les prix. « En 2020, le prix de la production végétale hors subvention rebondit : +2,5 % », souligne l'Insee. Le prix des céréales a grimpé de +12,2 % en raison d'une demande mondiale croissante et parce que les importateurs ont souhaité « constituer des stocks de précaution », précise la note de conjoncture. Le prix des fruits et légumes dont la produc-

tion a été affectée par les conditions climatiques se sont renchéri de +10,8 % pour les premiers et de +6,7 % pour les seconds. Malgré des volumes en hausse (+1,4 %), le prix du vin s'est contracté de -3,4 %, notamment en raison des « mesures restrictives liées à la pandémie et les droits de douanes américains », précise l'Insee. Il en est de même pour les productions animales dont le volume global a légèrement cru (+0,4 %) alors que les prix ont baissé (-1,3 %), en particulier pour les porcins (-4,8 %), les œufs (-6,8 %), les gros bovins (-0,8 %) et le lait (-0,7 %). Seuls les ovins et caprins s'en sortent avec des prix en hausse de +5,9 %, « un prix soutenu par la consommation à domicile et la baisse des importations ».





-3,3 % EN RÉEL

L'Insee confirme également que la valeur ajoutée brute de la branche agricole a perdu 1,8 % en 2020. Elle avait déjà perdu -5,5 % en 2019. L'institut explique ce phénomène par la baisse de la production au prix de base (-1,9 %) « y compris les subventions sur les produits ». Cette analyse donne raison aux organisations agricoles, FNSEA en tête, qui pestent contre les prix toujours plus bas imposés aux agriculteurs. D'ailleurs, l'Insee remarque que la baisse aurait pu être plus importante encore si les consommations intermédiaires (intrants, vétérinaires, matériel...) n'avaient pas reculé de -2 %. « La baisse en volume de la valeur ajoutée serait plus prononcée (-6,3 %) », mais elle « est compensée par la hausse des prix à la production ». Cependant, en termes réels, elle se réduirait de 3,3 % après une baisse de 5,1 % en 2019. ■

LES RÉACTIONS DES ORGANISATIONS AGRICOLES

FNSEA : « les agriculteurs ne sont pas récompensés de leurs efforts », souligne la FNSEA dans un communiqué du 7 juillet. Elle ajoute que « l'année 2020 illustre (...) bien la nécessité d'avancer sur l'amélioration de la résilience face aux aléas, l'adaptation au changement climatique des exploitations, combinée à une meilleure valorisation qui prenne en compte les coûts de production ». La FNSEA dit « beaucoup attendre des travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » ainsi que des suites de la proposition de loi Besson-Moreau ou encore du Plan de relance. « Il est impératif de permettre aux agriculteurs de tirer un revenu décent de leur activité, afin de gagner en compétitivité et de relever le défi de la souveraineté alimentaire à long terme ».

APCA : Dans un communiqué de presse du 7 juillet, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture s'inquiète du recul des investissements constaté depuis dix ans, « avec une interrogation constante : pourquoi et comment prendre le risque d'investir dans un univers aussi incertain? », s'interroge la Chambre consulaire. Cette évolution est selon elle « préoccupante : réduire ses investissements au moment où d'importantes transitions sont nécessaires pourrait compromettre l'avenir de l'agriculture », souligne-t-elle. Son président, Sébastien Windsor estime que « les agriculteurs français ont besoin d'un horizon clair et visible pour la conduite et la modernisation de leurs exploitations ».

#PacteSociétal
#PlanDeFilière

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Une filière engagée,
responsable et durable.



La filière Élevage et Viande, au travers de son interprofession INTERBEV, s'engage depuis 2017 dans une démarche de progrès et de durabilité : le *Pacte Sociétal*, pour intégrer toujours mieux les attentes de la société et y apporter une réponse globale.

Forte de sa labellisation « Engagé RSE confirmé », la filière agit pour une transition écologique et sociale en déployant des outils collectifs en matière de :

Préservation de l'environnement

Bien-être, santé et protection des animaux

Juste rémunération des acteurs et attractivité des métiers

Alimentation de qualité, raisonnée et durable

*Pour en savoir plus, consulter le rapport de
Responsabilité Sociétale d'INTERBEV.*



interbev.fr
la-viande.fr
naturellement-flexitariens.fr

Nous suivre :



TABLE RONDE

Crédit photo : © iStock



Agricultrices : encore des droits à conquérir

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, organisait, début juin, une table-ronde sur le thème « Être agricultrice en 2021 ». Formation, installation, revenus, statut... La sphère agricole reste, selon les intervenantes, encore trop masculin.

« J'ai peut-être une position radicale, mais le seul statut reconnu qui puisse permettre une égalité entre l'homme et la femme est celui de chef d'exploitation. Il faut donc supprimer le statut de conjoint collaborateur », a déclaré Manon Pisani, membre du bureau JA. Si sur le fond, les sénatrices, sénateurs et agricultrices présents à la table ronde acquiescent, certaines sont plus mesurées à l'image de Jacqueline Cottier, présidente de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA et de Natacha Guillemet de la Coordination rurale : « Il faut limiter ce statut à cinq ans avant qu'elles changent de statut. Soit, elles deviennent salariées, soit chef d'exploitation, soit elles travaillent à l'extérieur », ont-elles dit en substance. « Les femmes agricultrices doivent exister par elles-mêmes et ne pas vivre uniquement qu'à travers leur mari », a ajouté Natacha Guillemet. Pour Anne Gautier, présidente de la Mutualité sociale agricole (MSA) du Maine-et-Loire, « quand il y a du travail pour deux, il doit y avoir un revenu pour deux et ce n'est pas à la femme de se sacrifier ». L'image du métier reste encore trop masculine ont déploré les intervenantes, Céline Berthier de la Confédération paysanne parlant même

de « *sexisme ordinaire (...)* Les femmes ne sont pas vues comme des professionnelles et nous sommes très souvent reléguées à des "tâches molles ou invisibles", comme l'accueil, la comptabilité. On demande toujours où sont les brebis de Monsieur, où est le tracteur de Monsieur... ».

MIEUX ADAPTER LE MATÉRIEL

Françoise Liébert, haute fonctionnaire en charge de l'égalité femmes-hommes au ministère de l'Agriculture abonde dans ce sens et reconnaît que le « *travail reste genré dans l'agriculture même si des évolutions sensibles sont à noter* ». C'est notamment le cas pour la formation initiale qui accueille aujourd'hui 45 % de jeunes femmes. Cependant, peu d'entre-elles choisissent ensuite la voie de l'installation : « *Seules 20 % des dotations aux jeunes agricultrices sont accordées à des femmes* », détaille la haute fonctionnaire. En effet, beaucoup de jeunes femmes s'orientent à l'issue de leur formation agricole vers des carrières sanitaires et sociales. Des difficultés similaires se rencontrent quand les jeunes femmes doivent effectuer des stages en exploitation, a souligné Christine Valentin, première vice-présidente de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Toutes les agricultrices auditionnées réclament notamment une meilleure adaptation du matériel et des postes de travail car les sacs de ciment de plus de 35 kg ou les prises de forces, pour ne citer que ces deux exemples, ne sont pas adaptés. « *Nous avons alerté les constructeurs de matériel agricole pour nous faciliter la tâche. Si c'est moins pénible pour nous, ça le sera aussi moins pour les hommes* », a souligné Jacqueline Cottier. En plus de ces dossiers, d'autres sujets restent tout aussi essentiels : la rémunération, l'accès aux prêts bancai-

res, au foncier, les congés maternité et parental, l'accès à la santé et aux soins, l'engagement syndical, la charge mentale des agricultrices, l'articulation des temps de vie (professionnelle, familiale, personnelle...). La Commission sénatoriale devrait rendre un rapport sur les agricultrices d'ici la fin de l'année. ■

LA DJA EN QUESTION

Faut-il repousser l'âge auquel les jeunes agriculteurs pourraient percevoir la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) ? C'est l'une des questions qui sont revenues plusieurs fois dans cette table-ronde. Pour les JA, Manon Pisani a indiqué que cette DJA « *doit rester aux jeunes sans laisser sur la touche les plus de 40 ans* ». Elle n'est pas contre l'idée d'un dispositif parallèle pour les personnes qui s'installent après cet âge fatidique. « *On n'a pas les mêmes projets à 20 ans qu'à 40 ans* », explique-t-elle. Christine Valentin (APCA) préfère la notion de « *nouvel installé quel que soit son âge* ». Elle indique que certaines régions peuvent accompagner ce nouvel installé. Le ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de Françoise Liébert fait savoir qu'il est « *favorable au report de l'octroi de la DJA au-delà de 40 ans* » et « *qu'une réflexion est actuellement en cours* ». Cependant, le cabinet de Julien Denormandie a démenti cette information peu après.

L'enjeu du renouvellement des générations

Le groupe BPCE, l'organe central commun à la Banque populaire et à la Caisse d'épargne française, a présenté le 20 juillet les résultats de son deuxième observatoire de l'agriculture. Si la crise sanitaire a plus pesé sur les esprits que sur les comptes d'exploitations, l'avenir de la profession passera, selon le groupe, par la transmission des exploitations et l'arrivée de sang neuf pour conserver sa compétitivité.



Si l'on en croit les résultats de l'enquête menée par la BPCE entre février et mars derniers, seuls 45 % des agriculteurs ou viticulteurs de plus de 55 ans estiment que la reprise de leur exploitation est aujourd'hui assurée. Cette donnée constitue un « enjeu démographique et économique majeur à court terme, mais aussi un levier de transformation pour le monde agricole », a indiqué Alain Tourdjmann, directeur des études et de la prospective du groupe. Il appelle d'ailleurs les futurs cédants à anticiper la reprise car « elle contribue à allonger l'horizon de l'exploitant, lui permettant de projeter des investissements au-delà de sa fin d'activité, ce qui est doublement vertueux : à l'échelle individuelle, cela préserve la valeur de l'outil de production, à l'échelle collective, cela contribue à

préserver la compétitivité moyenne des exploitations françaises », a-t-il expliqué. Cependant, la cessibilité est corrélée à la taille de l'exploitation mais aussi à sa forme juridique. Sous forme sociétaire, la reprise est assurée à 55 % contre 37 % pour une forme individuelle. Plus le chiffre d'affaires (CA) de la ferme à céder est important, plus l'assurance de la transmettre est grande : 32 % pour un CA inférieur à 50 000 euros ; 43 % entre 50 et 100 000 € ; 49 % entre 100 et 250 000 € et 54 % pour un CA supérieur à 250 000 €.

50 DÉPARTS PAR JOUR !

La transmission, la retraite et la santé font d'ailleurs partie des préoccupations principales, « surtout à partir

de 55 ans. Entre 2019 et 2021, la préoccupation pour la retraite a fortement augmenté auprès des 40-55 ans », a assuré Alain Tourdjmann. Ce phénomène est d'ailleurs visible chez les agricultrices qui « sont davantage préoccupées par la préparation à la retraite (48 %, +5 pts vs 2019) et par la cession-transmission (41 %, idem 2019) que les hommes (respectivement 42 % et 33 %) », a-t-il ajouté. La BPCE s'attend d'ailleurs à un « volume de départ massif dans les 5-10 prochaines années », confirmant ainsi les études menées par le ministère et les organisations professionnelles agricoles. « 22 % des agriculteurs ne sont pas certains de travailler sur leur exploitation dans les cinq ans », a certifié le directeur Etudes et prospective. Ce qui pour les 440 000 exploitations



Crédit photo : © iStock

représenterait un volume de 96 800 cessions d'ici 2025/2026, soit plus de 50 par jour !

RELATIVEMENT ÉPARGNÉE

Cette étude montre par ailleurs que les agriculteurs s'investissent dans une logique de transformation (lire encadré), développent une « conscience aigüe » des attentes de la société et savent très bien les intégrer dans leurs pratiques, a indiqué Perrine Lantoine, responsable des études à la BPCÉ. C'est notamment le cas du bien-être animal (70 %), du changement climatique (67 %). L'observatoire bisannuel confirme aussi que la crise sanitaire, malgré un ressenti négatif des exploitants interrogés, n'a eu qu'un effet limité en termes de pertes d'activité économique (-2 %)

au regard des autres secteurs comme l'hôtellerie (-55 %), les activités de service (-27 %) ou la construction (-10 %). Il n'en reste pas moins que si l'agriculture a été « relativement épargnée par la crise », le choc s'est révélé « asymétrique » selon l'âge, la taille des exploitations, l'activité et la diversification de celles-ci. Il en résulte « une vision de l'avenir qui s'est dégradée par rapport à 2019 », a confirmé Alain Tourdjmann. Ce qui ne les empêche pas d'être dans « une logique de croissance soutenue », a-t-il précisé.

Les résultats complets de l'enquête de la BPCÉ sont à retrouver à l'adresse suivante :

<https://newsroom.groupebpce.fr/agriculture.html> ■

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS L'ÉCOLOGIE ET L'ENTREPRISE

Pas moins de 51 % des agriculteurs interrogés déclarent être déjà engagés dans l'agroécologie à des degrés divers, un chiffre stable par rapport à 2019 et 38 % affirment pratiquer la conservation des sols. L'observatoire confirme un engouement attesté pour l'agriculture biologique et les certifications environnementales. Si 51 % des sondés connaissent les grandes lignes des paiements pour services environnementaux, ils sont en revanche presque un tiers à ne pas y croire du tout.

Par ailleurs, Perrine Lantoine a confirmé « le succès des coopératives et des CUMA » et indiqué que « les réseaux d'échange et de coopération pourraient se renforcer ».

Les jeunes agriculteurs semblent assez enclins à développer un modèle entrepreneurial. « Il est plus fréquent chez eux, avec un impact sur la gouvernance et la structure du capital dans une logique sociétariaire », a indiqué Alain Tourdjmann. « Presqu'un agriculteur sur cinq est prêt à accepter un investisseur minoritaire », a-t-il ajouté. « Agroécologie et entreprise agricole sont deux modèles de transformation non exclusifs », a-t-il conclu. Autrement dit : différents mais compatibles.



CHIFFRES-CLÉS L'EMPLOI SALARIÉ EN AGRICULTURE

L'agriculture secteur dynamique et source d'emplois dans les territoires

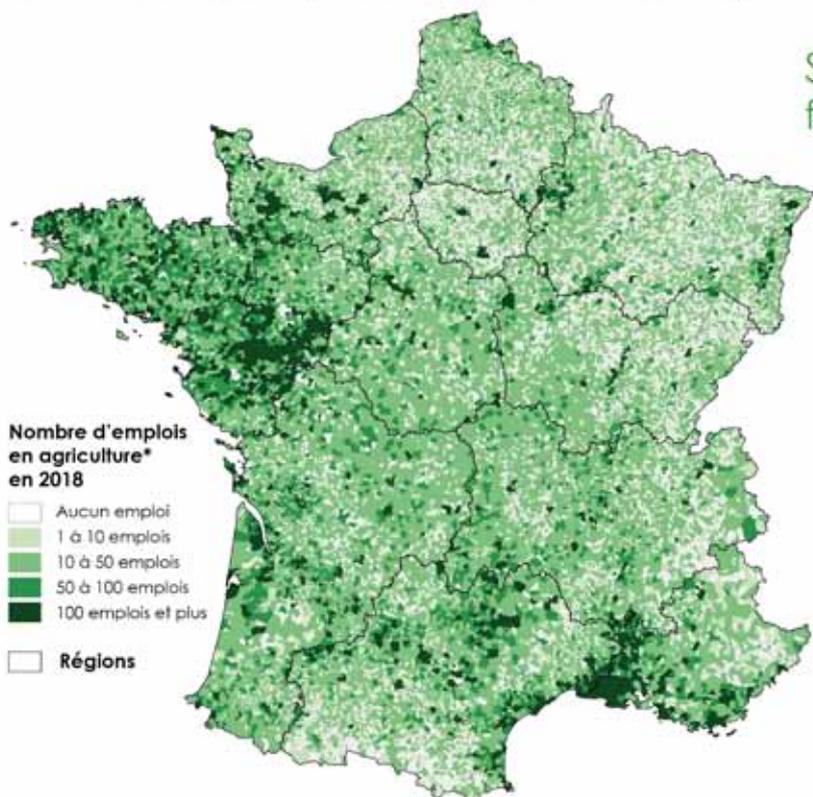


Sur les **34 836 communes** françaises de métropole...

-  **26 829** comptent **1** emploi ou plus en agriculture*, soit **77%**
-  **19 591** comptent **10** emplois ou plus en agriculture*, soit **56%**
-  **2 990** comptent **50** emplois ou plus en agriculture*, soit **9%**
-  **849** comptent **100** emplois ou plus en agriculture*, soit **2%**



* Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)
Nomenclature d'activité INSEE en 38 postes



Sources : INSEE, RP2018
Cartographie : FNSEA, DAS, Observatoire emploi formation - Juillet 2021

L'agriculture est le 1^{er} employeur dans 1 commune sur 4 en France !

Selon les données du dernier Recensement de l'INSEE paru en juillet 2021, le secteur agricole (dont la pêche et la sylviculture) est le 1^{er} employeur dans 26% des communes de France métropolitaine. Cette proportion est stable sur les 5 dernières années.



Près de 80% des communes en France comptent au moins 1 emploi en agriculture !

Cela montre bien que l'agriculture est source d'emplois dans les territoires. Près d'une commune sur 10 compte au moins 50 emplois agricoles sur son territoire. On observe que la répartition des emplois est relativement inégale sur le territoire, avec des régions de l'Ouest et du Sud de la France qui concentrent les communes où l'on retrouve le plus d'emplois en agriculture.

Publi INFORMATION

Données MSA 2020 sur l'emploi salarié – *champ de la production agricole en France métropolitaine*

NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS DANS L'ANNÉE EN 2020

926 134

Salariés employés
dans l'année



En 2020, on compte **près de 926 000 salariés employés dans l'année en production agricole**. Ce chiffre est stable sur les 5 dernières années.

On compte plus de 345 000 salariés en viticulture qui est la première filière employeuse. Ensuite viennent les cultures spécialisées, les grandes cultures puis l'élevage.

NOMBRE D'ETP SALARIÉS EN 2020

268 661

ETP salariés



Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) s'approche lui des 270 000 en production agricole. Du fait de l'augmentation de la durée moyenne des CDD et du nombre de CDI, **le nombre d'ETP augmente sur les 5 dernières années (+3%)**. Les filières de cultures spécialisées et la viticulture comptent le plus d'ETP.

NOMBRE DE CADRES EN 2020

16 696

Cadres

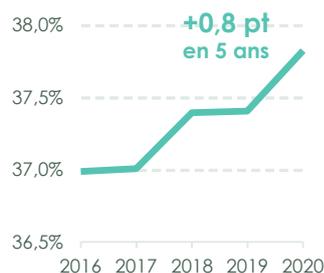


Le nombre de cadres en production agricole est lui **en forte augmentation**. En effet, on compte près de 17 000 cadres en 2020, c'est 19% de plus qu'il y a 5 ans. Cette tendance est relativement récente et démontre l'apparition de nouveaux métiers en agriculture.

PART DE FEMMES PARMIS LES SALARIÉS (EN %) EN 2020

38%

De femmes parmi
les salariés

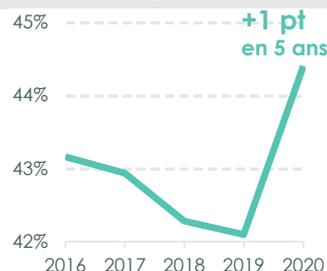


La part de femmes parmi les salariés en production agricole est **en progression (+0,8 point en 5 ans) et atteint 38%**. Selon les filières, on compte entre 33 et 41% de femmes parmi les salariés. Cette proportion varie fortement entre les régions puisqu'on compte entre 19 et 41% de femmes.

PART DES SALARIÉS DE MOINS DE 30 ANS (%) EN 2020

44%

Des salariés ont
moins de 30 ans
24% CDI – 50% CDD



La part de salariés de moins de 30 ans est importante en production agricole puisqu'ils représentent 44% des salariés. La moitié des salariés en CDD ont moins de 30 ans contre ¼ pour les salariés en CDI. Selon les filières, la part de salariés de moins de 30 ans oscille entre 37 et 54%.

Quel avenir pour l'agriculture urbaine ?

Les fermes urbaines seraient environ 400 en France portées par 81 structures adhérentes à l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle. Elles tendent à se développer en périphérie des villes et au sein des grands centres urbains. Un phénomène qui resurgit dès que les crises alimentaires se font jour.

La jeune pousse Jungle a annoncé, fin mars, avoir levé pas moins de 42 millions d'euros (M€), par augmentation de capital et endettement, pour développer trois fermes verticales en France afin d'y produire des herbes aromatiques, des salades, des micro-pousses mais aussi des fleurs pour la parfumerie. Mi-avril 2021, ce sont les Nouvelles Fermes qui ont annoncé avoir bouclé une levée de fonds de 2 M€ pour bâtir l'une des plus grandes fermes urbaines en hydroponie et en aquaponie d'Europe et de lancer «Odette», une ferme urbaine de 5 000 m². Cette dernière permettra d'embaucher jusqu'à 17 personnes. Ce projet devrait sortir de terre à la fin de l'année 2021 dans la métropole bordelaise. Les fondateurs des Nouvelles Fermes avaient fondé en 2019 une autre ferme, «Pauline», basée à Lormont, commune limitrophe de Bordeaux. Avec ses 1 000 m² et ses presque deux ans d'existence, elle produit 20 tonnes de fruits et légumes et 2 tonnes de truites



Crédit photo : © DR

arc-en-ciel par an. Cette production est distribuée en circuit court, dans un rayon de 10 km de la ferme. Un peu plus tôt, en juillet 2020, Agripolis, Viparis, Cultures en Ville et Le Perchoir avaient indiqué avoir achevé l'une des trois premières tranches d'une ferme urbaine de 14 000 mètres carrés sur les toits du Parc des Expositions de Paris. Ces sociétés ambitionnent de produire une tonne de fruits et légumes (fraises, salades, cresson...) par jour en haute saison, environ 320 tonnes par an.

RECONQUÉRIR LES QUARTIERS

D'où vient cette nouvelle vague d'une agriculture déconnectée de la ruralité et de grands espaces ? « *Il existe des causes multiples, comme les crises alimentaires de la fin du XX^e siècle qui ont fait prendre conscience à certains citadins le besoin de se reconnecter* », explique Christine Aubry, ingénieure de recherche à l'INRAE, spécialiste de l'agriculture urbaine. « *On peut y ad-*



Crédit photo : © DR

OPÉRATION "QUARTIERS FERTILES"

Pour notamment développer les circuits courts, créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie des citadins, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a lancé un troisième appel à projets qui s'est clos à la mi-juillet, intitulé « *Quartiers fertiles* ». L'agence justifie cette action par le fait que « *les projets d'agriculture urbaine ont ainsi toute leur place au sein des quartiers en renouvellement urbain. Beaucoup d'entre eux comptent de nombreux espaces vides qui pourraient aisément être végétalisés. Les friches temporaires générées par les travaux et démolitions, les nouveaux équipements, les bâtiments vacants sont également autant d'espaces propices à l'aménagement de zones de culture ou d'élevage* ». Lors des deux sessions précédentes, elle a récompensé la Boucle d'alimentation locale (BAL) de Stains (93) qui a créé une filière complète allant de la production agricole au traitement des déchets organiques en passant par la vente directe et la transformation des aliments. Le projet comporte aussi des volets d'insertion professionnelle et pédagogique. Il accueille enfin des jardins partagés et familiaux. Elle a aussi mis en avant le projet "Fais pousser ton emploi !" à Lorient (56). Il vise à implanter une micro ferme en maraîchage biologique dans un parc à proximité d'un quartier du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Elle devrait permettre, à terme, d'employer deux maraîchers qui vivront de la vente directe de leur production (lire page 25).

joindre le besoin de nature en ville mais aussi la nécessité de rééduquer et de resserrer les liens sociaux avec des populations en déprise. C'est ce qui explique que des collectivités investissent dans des terres pour y installer des jardins collectifs ou des micro-fermes », précise-t-elle. C'est notamment le cas de la Cité de l'Agriculture, une association qui depuis 2015 ambitionne de "reconquérir"

certains quartiers de Marseille en « *portant des projets d'agriculture urbaine et d'alimentation durable innovants et expérimentaux* ». Au total, ce ne sont pas moins que 230 hectares que le collectif souhaite remettre en culture et en nature. À l'automne 2021, elle espère même ouvrir sa ferme « Capricorne » au public.

CINQ CATÉGORIES

Cependant, toutes les fermes urbaines ne se ressemblent pas. Sans doute parce qu'à l'origine, la définition même de l'agriculture urbaine est à l'image du phénomène : « *complexe* », concède Christine Aubry car « *le problème est que le terme "urbain" n'est pas défini dans les normes internationales* ». Pour y consacrer l'essentiel de ces travaux, elle a identifié cinq grandes catégories d'agriculture urbaine : tout d'abord les fermes périurbaines qui conservent un lien avec

la ville, à l'image de la Ferme de Gally (Saint-Cyr-l'École) très connue des Yvelinois mais aussi des fermes sont « *soumises à un degré d'urbanité* » comme le disent les sociologues, une urbanité qui est fonction de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle. Deuxième catégorie : celle de l'agriculture non-professionnelle telle que les jardins collectifs (ex-jardins ouvriers), jardins familiaux et jardins partagés. Ce sont des terres agricoles mises à disposition par des collectivités et dont la finalité est sociale, avec parfois un objectif de retour à l'emploi. La troisième catégorie rassemble les réalisations de micro-fermes urbaines avec une agriculture en ville, en sol ou hors-sol et sur toit. « *La visée est ici productive, en circuit court, participative et éducative* », précise Christine Aubry. Ces micro-fermes se positionnent également dans les Quartiers fertiles (lire encadré) et connaissent actuellement un fort développement en ville. Quatrième catégorie de l'agriculture urbaine :



Crédit photo : © DR

Crédit photo : © DR

Crédit photo : © DR

UN BUSINESS ATTRACTIF ET JUTEUX

Basilic, salade, chou kalé...le start-up berlinoise InFarm développe ses produits en hydroponie dans des fermes verticales qu'elle installe dans des lieux urbains, comme des supermarchés, des écoles, des restaurants ou encore des centres commerciaux. Les plantes sont cultivées en hydroponie, via l'eau et la lumière, et les racines détachées du sol. Des micro-capteurs permettent de suivre la croissance des salades, feuilles de basilic, de coriandre ou de persil. Implanté dans 10 pays et 30 villes du monde, InFarm récolte chaque mois près de 500 000 plantes. Elle compte multiplier la surface de ses installations par dix en cinq ans, et passer de 45 000 m² en 2020 à 450 000 m² d'ici fin 2025. En France, on retrouve ses produits en vente chez Monoprix. InFarm a réalisé 153 M€ en 2020, soit la quatrième dans ce domaine, derrière Oatly (alternatives végétales aux produits laitiers -180 M€), Unsect (qui élève des vers de farine pour l'alimentation animale, et bientôt humaine - 202 M€) et Karma Kitchen qui propose des cuisines à louer - 291 M€

l'agriculture intra-urbaine à vocation productive comme Romainville l'expérimente à travers une « serre verticale de maraîchage écologique sur substrat circulaire ». La vocation sociale et solidaire du projet est aussi affichée, avec la volonté de créer des emplois et de faire de ce « lieu de vie » un « chantier d'insertion » ainsi qu'un pôle d'événements festifs, scientifiques et pédagogiques. Enfin cinquième et dernière catégorie :

« Indoor Farming » qui connaît, selon la chercheuse de l'INRAE, un « boom extraordinaire » notamment à l'étranger mais peu en France. On y cultive notamment en lieu clos des champignons, des endives, et des productions adaptées au secteur pharmaceutique et cosmétique.

RENTABILITÉ OU TECHNOLOGIE ?

Les études menées sur place, sur des projets ayant pris corps, montrent que ces lieux, dont certains ont été « renaturés » atteignent une partie de leur objectif : produire des fruits et légumes, permettre à certaines personnes de recréer un parcours vers l'emploi, renforcer les liens sociaux entre voisins de barres d'immeubles. Ces jardins ou mi-



Crédit photo : © DR

cro-fermes favorisent l'apaisement des conflits. « Dans les quartiers Nord de Marseille où certaines de ces micro-fermes sont implantées, on constate aussi un recul de la délinquante et du trafic de stupéfiants », atteste Christine Aubry. Mais quelles sont les motivations profondes qui poussent certains bailleurs de fonds à investir dans des fermes verticales comme InFarm en région parisienne (lire encadré) ou Babylone Growers en Nouvelle-Aquitaine ? « Ce n'est certainement pas la rentabilité mais plutôt la technologie qui pourra être récupérée et valorisée pour d'autres marchés. Je pense notamment aux Emirats arabes unis où AgriCool (Xavier Niel) nourrit quelques ambitions mais aussi à la NASA pour ses futures missions spatiales au long cours sur la Lune ou sur Mars », explique la chercheuse.



Crédit photo : © DR

EN MARGE

Cette agriculture urbaine semble avoir un avenir car la demande d'alimentation de proximité augmente régulièrement. Cependant, elle ne permettra pas de subvenir aux besoins des zones urbaines qui restent encore majoritaires et qui ont besoin de l'agriculture de plein champ pour alimenter leurs marchés de proximité et leurs grandes surfaces. Mais cette agriculture d'un autre genre sait s'adapter et revêtir d'autres formes de développement comme les petits poulaillers familiaux, l'éco-pâturage (« même s'il pose des problèmes de zoonoses et de bien-être animal », confie Christine Aubry) ou encore les bergeries urbaines comme il en existe à Clermont-Ferrand. Et même si elles s'inscrivent également dans le cadre des plans alimentaires territoriaux (PAT), elles resteront en marge de l'agriculture traditionnelle. ■

C. Soulard



Crédit photo : © DR

Les fermes urbaines et verticales à l'étranger

Les fermes verticales, que l'on appelle par extension fermes urbaines, sont présentes partout dans le monde en Asie (Japon, Chine, Corée du Sud, Taïwan ...) aux États-Unis au Canada, en Europe, d'une manière générale, dans les pays industrialisés et ... urbains. Même le Moyen-Orient, les Émirats Arabes Unis, soucieux de réduire leur dépendance alimentaire, s'y intéressent.

Ces fermes peuvent être définies comme des fermes en intérieur en climat contrôlé, gérées par des robots, ne réclamant qu'une faible ressource en eau : environ 1 litre d'eau par kilogramme de masse végétale, soit 40 fois moins que pour la culture sous serre et 250 fois que dans les champs. Naturellement, on n'y cultive que des plantes maraîchères. De même, elles s'avèrent peu consommatrices de produits phytosanitaires. En revanche, ces fermes d'un nouveau type sont très énergivores, en raison du chauffage utile à la croissance des plantes et de l'éclairage LED qui recrée et compense l'ensoleillement naturel nécessaire à la photosynthèse. Comme elles se situent dans les villes ou en périphérie, les investissements immobiliers sont importants, de l'ordre de plusieurs millions d'euros. La facture grimpe encore plus quand ces fermes font appel à l'intelligence artificielle

qui prend le contrôle de l'humidité, de température ou d'intensité lumineuse ! C'est ce qui explique que les entreprises qui s'engagent dans cette voie ont souvent peu d'attaches avec le secteur agricole et que de grands groupes de l'électronique et de l'énergie, comme Hitachi, Mitsubishi ou Toshiba, mais aussi des start-ups créent des filiales pour leurs projets de ce que l'on appelle dans le jargon local : Plant factories (Japon) City farming (Pays-Bas) ou Indoor agriculture (États-Unis). Pour rentabiliser les mises de fonds, la productivité doit être maximum. C'est pourquoi, il n'est pas rare que ces tours agricoles voient passer 15 récoltes par an, comme c'est le cas pour l'une des plus grandes fermes verticales d'Europe, celle de Taastrup au Danemark. Construite par la start-up Nordic Harvest, haute de 140 mètres, elle est répartie en 14 niveaux hauts de 10 mètres chacun. Dotée de 20 000 ampoules LEC, elle s'étale sur 7000 mètres carrés.

«ILOTS DE CHALEUR URBAINS»

A Tokyo, les 720 000 habitants de l'arrondissement de Nerima, au nord-ouest de la mégalopole, côtoient aujourd'hui près de 430 fermes urbaines, qui ont résisté à l'étalement et à la croissance de la ville. Elles se déploient sur près de 220 ha, ce qui représente 40 % des terres cultivées à Tokyo. Parce que la ville exige que 20 % de la surface occupée par les immeubles dépassant 930 m² soit couverte de végétation, il n'est pas rare de voir des cultures de riz sur les toits des gratte-ciel. Ces toitures végétalisées captent et filtrent l'eau, humidifient l'air et rédui-

sent le phénomène des «îlots de chaleur urbains». Cette végétation a également l'avantage de fixer les poussières et polluants atmosphériques et de protéger le toit du vieillissement. Ainsi la City Farm sur l'île d'Odaiba à Tokyo produit-elle melons, choux, concombres, tomates, haricots et quelque 300 kg de riz chaque année.

Ces fermes ne représentent toutefois qu'un pis-aller. Le Japon, à l'image des pays industrialisés, est dépendant sur le plan alimentaire. Les importations représentent 90 % des besoins de blé et de soja des japonais, 50 % de ses besoins carnés et 100 % du maïs consommé !

Le phénomène de ces fermes semble prendre de l'ampleur. En effet, le pionnier de ces tours agricoles, Dickson Despommier, professeur de microbiologie de l'Université de Columbia à New York, avoue lui-même ne pas être en mesure de calculer le nombre de fermes verticales aujourd'hui en production à travers le monde. ■

C. S.



Agriculture urbaine : Les entrepreneurs

L'agriculture urbaine tend à étendre sa toile dans les grandes agglomérations. Entre aquaponie, aréoponie et permaculture, tour d'horizon des entrepreneurs agricoles qui investissent le moindre espace à valoriser.



Crédit photo : © JMC

Tours aéroniques chez « Culina Hortus », avec vue sur la Gare de Lyon.

Sans le savoir, les travailleurs, qui dès le XIX^e siècle cultivaient leurs « jardins ouvriers » faisaient déjà de l'agriculture urbaine. C'est d'ailleurs pour améliorer leurs conditions de vie et leur procurer un équilibre social que les municipalités leur octroyèrent ces terrains. Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle génération de « jardiniers des villes » est apparue. Pour des raisons identiques, produire une partie de sa propre nourriture, embellir les villes et créer du lien social. Devant le foisonnement des initiatives et le soutien des pouvoirs publics, le terme « agriculture urbaine » a fait son apparition. Un oxymore pour certains, tant il semble que la production agricole est aux antipodes du béton des villes. Or, c'est précisément pour lutter contre les nuisances de ce béton que l'agriculture urbaine s'est développée. La vague écologiste a incité des milliers de citoyens à devenir des « jardiniers du dimanche », nombre d'associations ont voulu reconquérir des espaces urbains en friche, et même les toits des immeubles, pour y instal-

ler un peu de « nature ». Et depuis une dizaine d'années ce sont de véritables entrepreneurs qui se sont lancés dans ce mouvement. Ils ont compris que les demandes des citoyens pourraient donner naissance à des entreprises rationnelles et rentables dont la fonction serait « nourrir, verdier et instruire ». « Cueillette Urbaine » est l'une de ces entreprises. Spécialisée dans la conception, l'installation et le fonctionnement des fermes urbaines, elle a déjà quarante réalisations à son actif en France et emploie douze salariés. En 2020 son chiffre d'affaires a été de 400 000 euros pour un résultat de 30 000 euros. Des chiffres en progression régulière depuis sa création il y a cinq ans. Elle a ainsi installé des petits potagers allant de quelques dizaines à plus de mille mètres carrés sur les toits de diverses entreprises privés comme BMW, la Fédération Française de Football ou encore des institutions publiques. A Tours elle a installé sur le toit d'une résidence une serre de 760 mètres carrés dédiée au maraîchage et

où des lycéens viennent faire leurs travaux pratiques.

L'entreprise est née de la rencontre de deux ingénieurs, Paul Rousselin, spécialisé dans les infrastructures routières et les aéroports et Pierre-Frédéric Bouvet, diplômé en innovation végétale à Paris-Saclay, riche d'une expérience de trois années à l'Inrae. « L'idée était de verdier la ville tout en ayant un modèle économique rentable » déclare Paul Rousselin, « très vite nous avons proposé des fermes urbaines productives d'un côté, et de l'autre, des « jardins comestibles » fondés sur le lien social. » Pour l'instant la vente des fruits et légumes ne suffit pas, il faut mettre en place des ateliers pédagogiques pour être rentable, reconnaît-il.

C'est ainsi que pour produire, dépolluer et créer du lien social par la formation, Cueillette Urbaine a investi la « cinquième façade », c'est à dire le toit, de nombreux immeubles, dont celui de la RMNGP, Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais dans le douzième

Lucile Delorme, après AgroParis Tech cette passionnée de maraîchage est devenue chef de projet pour Culina Hortus



Crédit photo : © JMC



Crédit photo : © JMC

Pierre-Frédéric Bouvet. Co-créateur de « Cueillette Urbaine » sur les toits de l'Arche Végétale à Paris.

Travaux d'entretien des plants de tomates cerises pour Nature Urbaine Porte de Versailles



Crédit photo : © JMC



Crédit photo : © JMC

Pascal Hardy. Créateur de Agripolis, l'un des pionniers de l'agriculture urbaine.

arrondissement de Paris.

Ce site, dénommé « Culina Hortus », jardin potager en latin, fait office de lieu de recherche et développement pour Cueillette Urbaine. C'est ici que l'on expérimente et affine les différentes techniques que sont l'hydroponie, l'aéroponie ou l'aquaponie, nécessaires pour produire sur de petits espaces. Lucile Delorme en est la chef de projet. Cette jeune ingénieure agronome, diplômée d'AgroParisTech et passionnée de maraîchage s'est lancée dans cette aventure pour assouvir sa fibre environnementale et cultiver des relations humaines. « Nous ne pourrions pas nous passer de l'agriculture rurale » estime-t-elle, « mais nous produisons des fruits et légumes pour les gens qui travaillent dans ce bâtiment. Chaque mardi nous leur proposons des paniers avec courgettes, aubergines, concombres, tomates cerises, fruits rouges, herbes aromatiques, comme le thym citron ou le basilic pourpre. 15 euros le panier de 2 kg, sans pesticides ni fongicides. » Les salariés de la RMNGP peuvent également suivre des formations où ils apprennent les gestes de base comme les semis, les boutures pour s'initier au maraîchage.

DU TOIT À L'ASSIETTE

Ces fruits et légumes, « du toit à l'assiette », ne peuvent bénéficier du label bio, puisqu'ils sont cultivés en hors sol, mais ils sont issus de méthodes qui allient la haute technologie et la permaculture.

Sur les 300 m² de toiture se trouvent 46 « tours aéroponiques » plantées dans un bac où se trouve un réservoir de 50 litres d'eau. On cultive soit en hydroponie, soit en aéroponie. Dans le premier cas, les racines des plantes sont au contact de l'eau, le substrat est constitué de laine de roche ou de billes d'argile. En aéroponie les plants sont disposés à l'air, le long de la tour. L'eau est remontée du bac au sommet et l'irrigation se fait par gravité. Chaque tour fait deux mètres de haut, peut avoir de cinq à onze étages et pèse 80 kg. Un critère à prendre en compte quand on sait que le toit a une portance de 300 kg au mètre carré. Avec 12 plants de tomates par tour on arrive à une production de 70 kg.

Avantage de ce système, on économise 80 % d'eau, puisque celle-ci est en circuit fermé. Inconvénient, le mécanisme fonctionne à l'électricité.

Reste à nourrir les plantes. Les nutriments sont apportés sous forme liquide. Mais pour Lucile Delorme, « pour être encore plus économe et vertueux, il faudrait réduire les engrais minéraux, qui risquent de manquer, et les remplacer par des engrais organiques, obtenus à partir de compost urbain. C'est une voie à condition que ce compost urbain soit homologué. »

Avec le développement de l'agriculture urbaine, qui cherche à s'inscrire dans une économie circulaire où l'on recyclerait les déchets alimentaires des restaurants et même des particuliers,

d'autres entreprises, comme « Les Alchimistes » ou « Moulinot » se sont lancées dans la récupération et le traitement de ces composts urbains.

L'autre technique utilisée sur le site « Culina Hortus » est celle de l'aquaponie.

On allie une production de poissons, des perches en été, des truites arc en ciel en hiver, à une production végétale. L'eau enrichie par les excréments des poissons va dans les tours, où elle servira de nutriments aux plantes. Une fois filtrée par les plantes puis par un bio-filtre, l'eau retourne ensuite aux poissons. « On utilise ainsi moins d'engrais et l'eau des poissons ne va pas à l'égout » déclare Lucile Delorme, « mais il faut aussi trouver une façon de valoriser cette production piscicole, en la transformant et en la vendant aux restaurants locaux. »

L'ESPRIT DE LA PERMACULTURE

Si les entreprises de l'agriculture urbaine tâtonnent encore et poursuivent leurs recherches pour être plus productives et économes sur des petites surfaces le retour de la biodiversité en revanche, témoin du « verdissement » de la ville, est au rendez-vous.

C'est une des satisfactions de Pierre-Frédéric Bouvet, le co-créateur de « Cueillette Urbaine » : « notre défi était le suivant, comment produire des fruits



Crédit photo : © JMC

Nature Urbaine. La plus grande ferme urbaine de Paris sur les toits du Parc des Expos, Porte de Versailles.

et légumes en milieu urbain, comment améliorer la ville, comment valoriser ces espaces inutilisés, ces toits couverts de gravier qui sont des îlots de chaleur ?

Automatiquement « il me semblait qu'il fallait adopter l'esprit de la permaculture, le compagnonnage des végétaux » déclare ce spécialiste en génomique et amélioration variétale.

Sur les toits de « l'Arche Végétale » un autre site de l'entreprise, dans le vingtième arrondissement de Paris, Pierre-Frédéric explique les combinaisons végétales utilisées pour réduire la pression des ravageurs et des maladies, « les capucines attirent les pucerons, et les cosmos l'oïdium, ainsi ces ravageurs et ce champignon ne vont pas sur les autres plantes. On a introduit aussi des plantes mellifères pour la pollinisation et rapidement on a vu réapparaître des abeilles et des coccinelles. »

Ce site qui produit sept tonnes de fruits et légumes par an ne fait appel à aucun pesticide, même ceux autorisés en bio, comme la bouillie bordelaise. « En milieu urbain, il y a plus de dioxyde de carbone, la photosynthèse se fait

donc mieux » remarque Pierre-Frédéric Bouvet, « les toits en hauteur sont bien ventilés, il y a plus de chaleur due à l'ensoleillement à 360° toute la journée, ce qui équivaut à un climat méditerranéen. On peut cultiver des melons, des pastèques, des poivrons..., ce qui n'empêche pas qu'en cas de froid et d'humidité nous sommes sensibles aux attaques de champignons et au mildiou, comme les autres agriculteurs »

La majeure partie de la production de « l'Arche Végétale » est destinée à « Cuisine Mode d'Emploi », l'école de cuisine de Thierry Marx situé dans cet hôtel d'entreprise. Le reste est vendue aux AMAP du quartier et à quelques restaurants. Tout part en circuit court.

LE PIONNIER DE L'AGRICULTURE URBAINE

L'un des pionniers de l'agriculture urbaine en France est sans aucun doute Pascal Hardy. Cet ingénieur agro a travaillé dans le développement durable avant d'installer des plantations sur le toit de son propre immeuble. Essai concluant, il se lance et fonde en 2016 « Agripolis » dont l'un des sites, « Nature Urbaine » est aujourd'hui la plus grande ferme urbaine de Paris, installée sur le toit d'un des pavillons du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Le tiers de cet espace de 1,4 hectare est couvert de bacs d'où se dressent des plantations en hydroponie ou en aéroponie.

Au sol, sur une couche de terre, quelques parterres de fleurs pour absorber les premières lames de pluie et éviter l'engorgement des égouts en cas de gros grain.

« On fait de la végétalisation productive », explique-t-il en dégustant quelques

tomates cerises ou framboises, (délicieuses d'ailleurs), « on récolte cinquante mille unités de production à l'année. C'est à dire des barquettes de 150g de fruits rouges, des pièces de salade, des lots d'un kilo de tomates, des bouquets de plantes aromatiques et autres..., on peut tout faire, sauf des légumes racines ou des arbres fruitiers ». Tout est vendu à moins de 500 mètres d'ici et la production fournit aussi le restaurant « Le Perchoir » installé à côté de la ferme.

Pour être rentable la vente de la production ne suffit pas. Il faut, comme toutes les entreprises de ce type, offrir des ateliers de « team building », de renforcement des équipes pour les entreprises, organiser des visites ou louer l'espace pour de l'événementiel, qui représentent 40 % du chiffre d'affaires.

« Avec la crise de la Covid, nous sommes un peu « ric-rac économiquement. Beaucoup d'événements et de formations ont été annulés. Les projets de création sont reportés » déclare Pascal Hardy, « Pourtant nous sommes souvent sollicités par les promoteurs immobiliers, les restaurants d'entreprise, la grande distribution pour concevoir et créer de nouvelles fermes. Nous sommes vraiment au-delà d'un effet de mode. »

Depuis sa création Agripolis a levé 2,4 millions d'euros essentiellement en financement participatif, dont « Miimosa », spécialiste en agriculture et installé onze sites en région parisienne. ■

Jean- Marc Cholet



Crédit photo : © JMC

Tomates cerises en aéroponie Culina Hortus

Saint Denis : la dernière ferme de la « plaine des vertus »

Au XIX^e siècle, Aubervilliers, La Courneuve et Saint-Denis sont des communes réputées pour leurs terres fertiles. On y produit des céréales mais aussi des légumes pour alimenter la capitale, de gros légumes de plein champ, comme les choux de Milan, que l'on appelle des « vertus », d'où le nom de « plaine des vertus » que prendra cette étendue maraîchère aux portes de Paris. Au milieu du siècle dernier, on compte encore une cinquantaine de producteurs sur cette zone, mais l'urbanisation, la construction de la cité des 4000, vont balayer cette agriculture. Le dernier maraîcher partira en retraite en 2016. Les 3,7 hectares sur lesquels il cultivait des salades auraient pu être bétonnés mais la ville de Saint-Denis, propriétaire du terrain, en décide autrement. Elle lance un appel à candidatures pour que la dernière exploitation de la « plaine des vertus » deviennent une ferme urbaine.

« ZONE SENSIBLE »

Une association locale, le « Parti Poétique », spécialisée dans les activités artistiques, va s'associer alors avec les Fermes de Gally pour maintenir une activité agricole et accueillir du public. Ces deux lauréats vont obtenir un bail



Crédit photo : © JMC

de 25 ans ce qui leur permet de mettre en place un projet sur le long terme, une exception dans le domaine des fermes urbaines. Les Fermes de Gally vont gérer 2,7 hectares et le « Parti Poétique » l'hectare restant. Un chef maraîcher est recruté, assisté de stagiaires qui viennent ici parfaire leurs formations, et de bénévoles. La ferme, appelée « Zone Sensible » ouvre en mars 2017. Fini la monoculture de salade. L'objectif est de développer la permaculture et de restaurer la biodiversité. Deux cents espèces de légumes et de fleurs mellifères sont cultivés en pleine terre. Une soixantaine d'arbres sont plantés, surtout des fruitiers mais aussi des acacias et du sureau. Aujourd'hui la ferme récolte 5 à 6 tonnes de fruits et légumes par an. Un tiers est vendu à des restaurants, notamment les fleurs comestibles et autres produits pointus. Le reste, courgettes, tomates, pâtissons, est distribué pour l'aide alimentaire dans les quartiers défavorisés des alentours.

« QUARTIERS FERTILES »

La ferme devient aussi un lieu d'animation et de

rencontres. Le « Parti Poétique » y organise des expositions, des séances de cinéma ou de théâtre, des ateliers pédagogiques pour les enfants et des

formations pour les adultes. Cette réussite dans ce quartier difficile va lui permettre d'attirer l'attention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). « Zone Sensible », la ferme urbaine de Saint-Denis, sera l'un des lauréats retenus par l'ANRU dans le cadre de son programme « Quartiers Fertiles ». Ce qui lui vaut d'obtenir une aide de 175 000 euros pour lancer de nouveaux investissements afin de mieux accueillir le public. Une somme qui s'ajoute aux 300 000 euros alloués par les collectivités locales et l'état depuis 2017. Pour Jean-Philip Lucas, chargé du développement du « Parti Poétique », et l'un des animateurs de la ferme, la ville de Saint-Denis a fait un pari, « elle aurait pu faire une opération financière en vendant ces terrains pour la construction, elle a préféré en faire une zone de préservation de la biodiversité, un endroit pour reconnecter les gens avec la nature ». Les projets ne manquent pas à « Zone Sensible », planter des feuillus, récupérer les déchets alimentaires des restaurants voisins et devenir un tremplin vers l'agriculture pour les jeunes citadins du quartier. ■

JMC



Crédit photo : © JMC

Le théâtre de l'agriculture urbaine



Au cœur des tours du XIII^e arrondissement de Paris, le « théâtre de l'agriculture urbaine »

C'est dans le cadre du programme « Parisculteurs » que la ferme du Dunois a vu le jour en décembre 2020 sur les toits d'une école élémentaire du XIII^e arrondissement de Paris. Ce programme, initié par la ville de Paris, a pour objectif de trouver des sites pour développer l'agriculture urbaine dans la capitale. L'atelier parisien d'urbanisme estime en effet que l'on pourrait végétaliser 80 hectares de toits mais il faut aussi compter sur des friches industrielles ou des zones délaissées. L'initiative reçoit le soutien de plus de quatre-vingts entreprises privées ou publiques décidées à aider financièrement ces projets. Depuis 2016 des dizaines de projets ont vu le jour, faisant preuve d'imagination pour fournir une petite production de fruits et légumes tout en recréant de la biodiversité et en recyclant les déchets.

Alexandra Ardoïn, ingénieure Agro de formation mais citadine en raison de son métier de camerawoman, saisit les

opportunités de « Parisculteurs » pour monter la ferme du Dunois avec l'association qu'elle préside, « Les souris qui jardinent ».

Le projet reçoit le soutien de la mairie de Paris et en quelques mois la moitié des 600 mètres carrés de toits de l'école élémentaire de la rue Dunois sont aménagés en jardin maraîcher. Il faut hisser le matériel, le compost et 70 bottes de paille sur le toit en s'aidant d'un monte-meuble car les escaliers de l'école ne se prêtent pas bien sûr à ces opérations. L'accessibilité des toitures est un des obstacles que doivent surmonter ces fermes urbaines.

Les douze « souris » bénévoles de l'association, dont la plupart se sont rencontrées à l'occasion de formations à l'école du Breuil, (école d'horticulture de la ville de Paris, située dans le bois de Vincennes) ont fêté leur première récolte en 2021. Tomates, courget-

tes, pâtissons, herbes aromatiques, oseille, épinards, « *tout n'a pas marché* », reconnaît Alexandra Ardoïn, « *mais on ne cherche pas la rentabilité. L'important est de se retrouver avec des gens qui ont la même façon de penser, être sur le terrain, manager une ferme. C'est une façon de reconnecter les citoyens avec l'agriculture au moment où il y a un manque de paysans.* »

A côté des membres actifs de l'association, qui exercent par ailleurs un métier, l'activité attire aussi des retraités du quartier et des personnes en reconversion.

Le projet est en devenir. Pour l'instant les bacs de production s'étalent sur 800 mètres carrés mais les « fourmis qui jardinent » envisagent de doubler la surface et de végétaliser les différentes ter-



Crédit photo : © JMC

Alexandra Ardoin, présidente de l'association « Les souris qui jardinent »

rasses du toit, y compris avec des serres. La production sera vendue aux restaurants du quartier ou à ses habitants et des ateliers pédagogiques viendront compléter les revenus. Jusqu'à présent l'investissement se monte à 15 000 euros, financés en partie par du mécénat de Vinci et des aides de

l'agence de l'eau.

Surplombée et observée par des tours d'habitation la ferme du Dunois est comme « *un théâtre de l'agriculture urbaine* » pour Alexandra Ardoin. Les habitants contemplant de leurs fenêtres ce petit coin de verdure en plein Paris et découvrent ses bienfaits.

Les jardinières utilisent la technique du « wicking bed ». Un tuyau permet de drainer et d'arroser par capillarité les vingt centimètres de terre qui reposent sur une couche de pierres volcaniques. Les terrasses végétalisées évitent les écoulements d'eau. Les associations de plantes ont redonné vie à une biodiversité.

Curieux et intéressés par le projet certains locataires de ces logements sociaux apportent déjà leurs déchets ménagers qui deviendra du compost. Alexandra Ardoin estime que la ferme pourrait en absorber de sept à dix tonnes. D'où la nécessité d'investir dans un composteur électromécanique pour traiter tous ces déchets.

La ferme du Dunois sera alors un exemple réussi d'économie circulaire, un lieu de formation à la permaculture et qui sait, donner envie à de jeunes citoyens de se lancer dans les métiers de l'agriculture, en ville puis à la campagne. ■

JMC

Un coin de verdure pour le plaisir des habitants des logements sociaux.



Le Porc Français : un enjeu majeur pour la filière porcine



Ce logo désormais familier des consommateurs à une histoire ; il représente et résume surtout un enjeu majeur pour l'avenir de la filière porcine française.

Créé en 2013, en coordination avec toutes les filières viandes sous la bannière Viande de France, il a regagné et même dépassé la notoriété de l'ancien logo VPF : le logo Le Porc Français a aujourd'hui une notoriété de 94% selon le post-test des campagnes media Le Porc Français (Epsilon – approche barométrique mai 2021).

C'est un logo de filière au sens où tous les maillons s'y engagent pour garantir l'origine, la traçabilité et la qualité de la viande de porc, en viande fraîche ou transformée. Il signifie en particulier que les animaux sont nés, élevés, abattus et transformés en France.

C'est aussi la réponse à une demande croissante des consommateurs de favoriser **l'achat local**, confirmée par le panel Kantar, année après année et, à l'échelle européenne, **l'achat Français est bien local ! :**

- « *J'essaie d'acheter des produits locaux aussi souvent que possible* » pour 78,9 % des réponses
- l'origine des produits est le 4^{ème} critère de choix des consommateurs
- 41% des Français privilégieront plus souvent les produits locaux à l'avenir

(source : panel Kantar Résilience 6 leviers de croissance pour 2021 – mars 2021)

C'est enfin cohérent avec l'objectif récemment réaffirmé et plébiscité de souveraineté alimentaire ou avec d'autres motivations croissantes des consommateurs comme le respect de l'environnement qui peut conduire à privilégier l'approvisionnement local.

La dynamique de la démarche le Porc Français d'un coup d'œil dans l'objectif du 1^{er} mai 2022

Décembre 2016	Décembre 2017	Septembre 2018	2019	30 juin 2020	Septembre 2021 à Mai 2022
Séminaire INAPORC : les Fédérations professionnelles décident d'un standard de production plus proche des attentes des consommateurs	Plan de Filière Porcine : création d'une démarche qualité - socle en production porcine <i>Le Porc Français</i>	Regroupement de la Garantie Origine France VPF et des critères de Qualité Traçabilité QT et de nouveaux critères sur le bien-être animal	Projet de développement d'une application informatique	Validation en AG INAPORC du déploiement de la nouvelle démarche Le Porc Français d'ici au 1er mai 2022.	Référencement des éleveurs avec des audits de conformité aux critères de la nouvelle grille pour un déploiement prévu en mai 2022

Où en est on à la mi-2021 ?

L'appropriation des critères de la future démarche "Le Porc Français" par les éleveurs a été estimée par Inaporc avec le concours des associations régionales porcines et fournit un premier point de mesure réalisé un an avant l'échéance de mai 2022.

Après plusieurs milliers de contrôles sur site, ce point d'étape du déploiement de la démarche indique au début du printemps 2021:

- que les élevages 100 % conformes sur tous les critères du projet de démarche en mai 2021 représentaient déjà environ un tiers de la production alors même que tous les critères ne sont pas encore entrés en vigueur
- qu'en maintenant le rythme de prise en compte par les éleveurs des nouveaux critères du cahier des charges, la production porcine française tiendra très vraisemblablement l'objectif d'un déploiement abouti de la démarche Le Porc Français au 1^{er} mai 2022.

Les grands domaines du cahier des charges « Le Porc Français »

Le cahier des charges Le Porc Français ne compte pas moins de **74 items** à respecter par l'éleveur qui couvrent à la fois des obligations documentaires de **gestion de l'élevage**, de **alimentation** et du **sanitaire** mais aussi des investissements en équipement pour le logement des animaux. C'est le cas en particulier des derniers items en **Bien-Etre Animal**.



Critères communs à tous les stades

- Présence du cahier des charges, plan de contrôle ou grille d'audit
- Enregistrement et archivage de tous les documents afférents
 - aux animaux (origine, mouvements,...)
 - aux aliments
 - aux traitements vétérinaires (ordonnances, stockage)
 - ou au nettoyage et désinfection des locaux,...
- déclaration d'activité avec coordonnées du site, du responsable des animaux, des vétérinaires sanitaire et traitant, types de production et d'élevage, nombre de places du site, mode d'élevage
- Plan de lutte contre les rongeurs
- Entretien des abords

Fabrication d'aliments à la ferme FAF

- Enregistrement et archivage des formules de FAF, des factures ou bons de livraison des matières premières
- Absence de farines de poisson ou d'huile de poisson dans les aliments distribués en finition (dernier mois de l'engraissement)
- Contrôle des journaux de fabrication

Cahier des charges par catégories d'animaux (extrait)

- TRUIES
 - Identification des reproductrices et des cochons
- POST-SEVRAGE
 - Absence de tranquillisant dans les 36 h avant enlèvement pour l'abattoir
- ENGRAISSEMENT
 - Identification des porcelets achetés, nés et élevés en France
 - Porcelets achetés, nés et élevés en France
 - Pas de farines ou d'huile de poisson dans l'alimentation en finition
 - Identification des porcs au plus tard 3 semaines avant abattage
 - Absence de tranquillisant dans les 36 h avant enlèvement pour l'abattoir
 - Mise à jeun de 12 heures
 - Traçabilité des traitements vétérinaires si nécessaires
 - En "conduite en bande unique" fiche traçabilité par bâtiment, ...
 - Présence d'une aire d'attente et d'un quai d'embarquement
 - Point d'eau situé près du quai ou de l'aire d'attente

Bien Être Animal

- Nouveaux Items pour toutes les catégories d'animaux
- Lumière : lumière naturelle ou artificielle au minimum huit heures par jour
- Abreuvement : accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante
- Matériaux manipulables : accès permanent à une quantité suffisante de matériaux manipulables

Le chêne français, victime des Chinois

Selon la Fédération nationale du bois (FNB), un chêne français sur trois est aujourd'hui exporté en Chine contre un sur dix il y a dix ans. La filière forêt-bois s'inquiète de cette frénésie chinoise qui met à mal les entreprises françaises. Les industriels ont lancé une pétition en ligne et rencontré le ministre de l'Agriculture.

Selon Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB) qui représente les scieurs et les transformateurs, la France a exporté, lors des quatre premiers mois de l'année 2021, 100 % du volume exporté sur l'ensemble de l'année 2020. C'était un chêne sur trois l'année dernière. Depuis le début de cette année, « c'est pratiquement deux chênes sur trois qui partent en Chine dans les adjudications de bois sur pied », a récemment déclaré Jacques Ducerf, président de la FNB au micro de Sud-Radio. La France dispose en effet d'une des plus grandes ressources en quantité et en qualité de chêne dans le monde, ce qui attire notamment les Chinois.

RARÉFACTION

Cela fait déjà plusieurs années que les professionnels de la filière tirent la sonnette d'alarme. Déjà en 2018, ils s'inquiétaient que 25 à 30 % du chêne récolté en France partaient à l'étranger pour y être transformés et que les scieries spécialisées dans la découpe de chêne ne fonctionnent qu'à 60 % de leurs capacités par manque de matière première. La situation s'est aggravée depuis que la Chine a décidé de protéger ses forêts durant 99 ans... parce qu'elles sont surexploitées.



Credit photo : © FNSEA et CS

La Russie, deuxième exportateur mondial de bois, a également annoncé son intention de cesser l'exportation de certains types de bois. La tension sur ce marché s'est aggravée. Même l'augmentation de la production de chêne en France n'a pas suivi ni compensé l'augmentation du volume des exportations. Il s'en est suivi une raréfaction de ce bois noble avec pour conséquence une augmentation de son prix. Rien qu'entre 2007 et 2017, il avait connu une augmentation de 65 % selon l'Office national des forêts (ONF).

VERS DES QUOTAS D'EXPORTATION ?

Les responsables de la filière ont été reçus vers la mi-juin par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Ce dernier s'était déjà ému, fin avril d'une possible « catastrophe », en particulier sur le volet social. Le seul secteur de la transformation représente un emploi sur huit dans la filière : 50 000 emplois sur 400 000 environ. D'ailleurs, les acteurs du bois ont lancé une pétition en ligne « pour sauver la scierie française : stop aux exports de grumes ». La situation est d'autant plus inquiétante que les scieries françaises ont puisé (épuisé ?) dans leurs stocks de bois sans avoir le temps de les reconstituer. Car la récolte de chênes n'a pas été à la hauteur des espérances en 2019. Se pose maintenant la question de mettre en place des quotas d'exportation, ce à quoi les propriétaires forestiers privés s'opposent au nom de la liberté d'entreprendre et de commercer mais qui souhaitent aussi que les chênes français

soient transformés sur place. En France, 41 % des massifs sont recouverts par sept espèces nationales de chêne. Selon le ministère de l'Agriculture (Agreste), la récolte de chêne destinée au sciage a atteint un volume, en 2020, de 2,4 millions de m³.

DES CHÊNES POUR NOTRE-DAME DE PARIS

Ces chênes-là n'iront pas en Chine et resteront bien en France. En effet, quatre premiers troncs de chênes ont quitté fin juin, la forêt de Bercé (Sarthe) pour une scierie de Craon (Mayenne). Vieux d'environ 300 ans, ils sont façonnés en poutres de section de 40 cm par 36 cm, sur 19 m de long. Ils seront sciés et stockés pendant des mois, afin d'être séchés pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30 %. Ce n'est qu'au début de l'année 2023 pour que ces chênes rejoindront le chantier de l'île de la Cité. Au total, la réfection de la toiture de Notre-Dame devrait nécessiter près de 1000 arbres dont beaucoup ont été déjà offerts. Ils viennent principalement de cinq régions : Bourgogne, Centre Val de Loire, Grand Est, Pays de la Loire, Normandie.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'ANIA s'inquiète de la flambée des prix

Dans une note de conjoncture publiée le 8 juin, l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) alerte sur « la flambée du prix des matières premières et les fortes tensions sur les approvisionnements ». Elle demande en conséquence une augmentation de 9 % du prix des denrées alimentaires.

« Après 12 mois de hausses mensuelles consécutives, l'indice FAO des prix des produits alimentaires a atteint un niveau jamais vu depuis plus de 10 ans : +31 % en moyenne sur un an. De même, le prix des matières premières industrielles (métaux, plastiques, emballages...) flambe », indique l'ANIA dans une note de conjoncture rendue publique le 8 juin. Plus concrètement, les produits laitiers ont augmenté, selon la FAO, de 24 %, les céréales de 26 %, les huiles de 100 %, le sucre de 58 % et les viandes de 8 %. Cette hausse assez inhabituelle des prix est consécutive à la crise du Covid-19, de la fermeture des frontières qui s'en est suivie, mais aussi du dérèglement climatique qui a mis à mal de nombreuses récoltes. « Cette situation doit être prise au sérieux », souligne l'étude de l'ANIA qui pointe les « conséquences des tensions en approvisionnement » qui « pourraient affecter les capacités de production du secteur ». Un secteur déjà fragilisé par les conséquences de la crise sanitaire. L'ANIA a d'ailleurs mené l'enquête auprès d'une partie de ses adhérents. Ces derniers relatent « l'insupportable pression



actuellement subie par le maillon industriel pris en étau entre inflation des cours et déflation sur les prix alimentaires en CMS ». Un discours que tient également la FNSEA depuis quelques mois déjà. Les entreprises alimentaires subissent en amont une hausse globale de 22 % du prix des matières premières qu'elles transforment (céréales, produits laitiers, ovoproduits...) et de 14 % s'agissant des matières premières industrielles (papier, verre, plastique, aluminium...).

DOUBLE DÉCROCHAGE

Par ailleurs, 70 % des entreprises interrogées par l'ANIA sont aujourd'hui pénalisées par l'allongement des délais de livraison et 40 % de ces mêmes entreprises font face à des pénalités logistiques imposées par les CMS dans leurs contrats. Or, dans le même temps, les grandes enseignes appliquent une baisse des prix au nom du maintien du pouvoir d'achat des Français, une déflation que l'ANIA estime à -0,3 %. « Ces tensions sur le prix des matières premières affectent considérablement la santé financière des industries agroalimentaires, traduisant un double décrochage de compétitivité : en France et en comparaison internationale », souligne l'étude. S'appuyant sur des sources européennes (Eurostat), l'ANIA estime que le taux de marge des entreprises a déjà atteint « son plus bas niveau historique » et que l'industrie agroalimen-



Crédit photo : © GAPG

taire française est « celle qui présente la rentabilité d'exploitation la plus faible : 4,9 contre une moyenne européenne de 7,4. »

2 EUROS PAR MOIS

Pour sortir de la crise, les industries alimentaires ne voient qu'une solution : augmenter les prix en bout de chaîne et répercuter cette hausse en amont. Ce qu'elle appelle les « besoins tarifaires » s'élèvent en moyenne à 9 %, avec cependant de grandes disparités selon les produits : Ils sont de 8 % pour la fabrication de pain, pâtisseries ; de 4 % pour la fabrication des boissons ; de 11 % pour celle des produits laitiers ; de 50 % pour celle des huiles et graisses ; de 9 % pour la transformation et la préparation de fruits et légumes. Une telle augmentation des prix se « traduirait par un coût d'environ deux euros par ménage et par mois, le poste alimentaire ne représentant plus que 10 % du budget total des ménages en 2021 », argumente l'ANIA. La proposition de loi du député Grégory Besson-Moreau (LREM, Aube) « visant à protéger la rémunération des agriculteurs », a été examinée par les députés en juin puis par les sénateurs à la mi-septembre. Le rapport de l'ANIA est tombé à point pour nourrir les débats. ■

« Le gibier de chasse est une filière d'excellence »

Après la dernière assemblée générale du Syndicat national des producteurs de gibiers de chasse (SNPGC), à laquelle le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie a adressé un message de soutien et d'encouragement, son président, Jean-Christophe Chastang fait le point sur cette filière méconnue et pourtant leader européen dans son domaine.

Quelle est aujourd'hui la situation du gibier d'élevage ?

Jean-Christophe Chastang : Nous avons traversé une année 2020 particulièrement compliquée, rythmée par trois crises : le Brexit, l'influenza aviaire et naturellement la crise du Covid. Ces trois actualités se sont conjuguées et ont fait souffrir nos élevages. Le Brexit a ainsi particulièrement touché les accoueurs qui sont spécialistes de la reproduction de nos espèces (faisans et perdrix essentiellement) et qui produisent des poussins d'un jour. La fermeture des frontières avec le Royaume-Uni leur a été préjudiciable, en raison des contraintes administratives. Ce sont plusieurs millions d'œufs qui ont été détruits fin mars 2020. C'est une perte sèche de plusieurs millions d'euros pour une centaine d'élevages spécialisés qui n'ont bénéficié d'aucun accompagnement.

Vous évoquez la crise du Covid. En quoi et comment a-t-elle affecté votre filière ?

J-C.C : Elle nous a affectés de deux périodes : printemps 2020 : sur l'amont : secteur de l'accouage (producteurs d'œufs à couvrir et de poussins) ; sur l'aval à l'automne 2020 et printemps 2021 pour le secteur des producteurs d'oiseaux adultes. L'impact du Covid a été important sur la remise en nature en période de chasse à l'automne. Nous nous sommes retrouvés avec près de 4,5 millions d'oiseaux bloqués dans les volières alors même que c'est à cette époque que nos élevages se vident rapidement et que les conditions climatiques rigoureuses rendent beaucoup plus difficile leur maintien en volière. Nous avons travaillé d'arrache-pied auprès des pouvoirs publics dont le ministère de l'agriculture, accompagné par nos partenaires : l'interprofession chasse, la Confédération française de l'aviculture (CFA), l'ITAVI, la FNSEA et la FNC pour trouver une solution et nous avons demandé à ce que la chasse

fasse partie des activités autorisées en plein air.

Les possibilités de reports de remise en nature du gibier dès la chasse ouverte n'ont pas permis de réduire nos stocks de gibiers pour différentes raisons. C'est pourquoi nous avons proposé un plan national de repeuplement au printemps 2021 avec la FNC, qui nous a été refusé par les pouvoirs publics pour des raisons réglementaires liées à la crise sanitaire H5N8.

Comment la filière s'en sort-elle financièrement ?

J-C.C : Grâce au travail que nous avons effectué avec l'interprofession chasse, la FNSEA, la CFA, FNC – j'ai personnellement assisté à plus de 300 réunions entre novembre 2020 et mars 2021 – nous avons pu obtenir un plan d'accompagnement économique qui, même s'il ne couvrira pas l'ensemble de pertes que nous avons subies, doit être salué et considéré comme une marque de confiance de la part du ministre de l'Agriculture. Ce plan comporte deux



Crédit photo : © DR



volets. Le premier est conjoncturel avec le déblocage d'un fonds de solidarité spécial gibier. Les dépôts de dossier étaient ouverts jusqu'au 30 juin. Ils permettront aux éleveurs de bénéficier d'une aide pour les pertes économiques de plus de 80 % au mois de novembre 2020, variant de 1 500 à 10 000 euros, au prorata de leur chiffre d'affaires. L'enveloppe globale de ce premier volet devrait atteindre environ 2,5 millions d'euros. Le second volet se veut plus structurel et couvrir les pertes économiques de plus de 30 % de CA sur la période de novembre 2020 à février 2021 qui ont pu être enregistrées. Mais l'indemnisation devrait être plafonnée à 50 %. Les dossiers devraient être ouverts à partir de septembre prochain auprès de FranceAgriMer et les premières indemnités devraient arriver en novembre 2021. Le ministère a annoncé sur ce second volet une enveloppe de 6,5 millions d'euros.

Après cette année compliquée et les difficultés administratives rencontrées, le SNPGC a-t-il identifié des pistes de réflexion, d'amélioration ?

J-C.C : Nous travaillons avec le ministère de l'Agriculture sur le volet sanitaire, en particulier sur le volet « repeuplement » en cas de crise sanitaire.

En effet au moins deux éléments militent pour une remise en nature : tout d'abord la faible densité des animaux par rapport à l'étendue des terres sur lesquelles ils sont relâchés. Par ailleurs, nous pouvons dire en toute humilité et en conservant une vigilance accrue sur la biosécurité dans nos élevages que nous n'avons pas constaté à ce jour de cas avérés d'influenza aviaire chez les faisans et les perdrix remis en nature et présents sur les territoires.

D'une manière générale, nous travaillons de manière étroite avec l'Institut de l'Aviculture (Itavi) et la direction générale de l'Alimentation (DGAL) sur la biosécurité des élevages.

Nous souhaitons aussi que la DGAL communique de manière plus positive en période de crise et qu'elle annonce par exemple qu'il est possible de repeupler la nature à des fins cynégétiques et sous forme dérogatoire plutôt que d'affirmer que dans un premier temps c'est interdit puis autoriser sous forme dérogatoire. Cela induit trop le doute chez les acteurs cynégétiques.

Comment voyez-vous l'avenir dans dix ans ?

J-C.C : Je pense que l'administration va renforcer la réglementation, dans un champ de proximité, afin de mieux encadrer la gestion des risques. Nous allons

aussi continuer et développer des programmes d'innovation. Je pense à celui sur l'épigénétique de la perdrix rouge. Nous sommes d'ailleurs revenus à la souche pure de la perdrix rouge. Nous travaillons maintenant à l'amélioration comportementale, c'est-à-dire à une meilleure adaptation au milieu naturel et sauvage ainsi qu'à une meilleure résistance à la prédation. Aujourd'hui la moitié du gibier remis en nature est prélevé. Le quart disparaît par la prédation entre autres et le quart restant va à la reproduction ce qui contribue au renouvellement naturel des espèces. Les éleveurs de gibier de chasse restent toujours soucieux d'améliorer leurs pratiques d'élevages et la qualité de leur gibier. Nous sommes leaders européens et enviés par de nombreux pays voisins notamment l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne. Le gibier de chasse français est une filière d'excellence qui mérite d'être soutenue. ■



Mieux valoriser le lait de montagne non AOP

La mission d'information sur la production laitière (hors AOP) en zone de montagne a rendu publiques, le 21 juillet, ses principales conclusions sur ses travaux. Le rapport complet sera présenté dans un premier temps au ministre de l'Agriculture puis à l'assemblée générale de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) en octobre.

Nommés co-rapporteurs de la mission d'information sur la filière lait de montagne, les deux co-rapporteurs et députés Pascale Boyer (LREM, Hautes-Alpes) et Jean-Pierre Vigier (LR, Haute-Loire) devaient rendre leur rapport dans le courant de l'automne, mais « l'urgence » du sujet semble avoir primé. « Il y a urgence de se préoccuper de ce problème », a martelé Pascale Boyer qui note une déprise très importante sur le lait de vache dans le Massif Central et les Pyrénées. Le premier massif a connu « une forte diminution du nombre de producteurs livrant du lait » de l'ordre de « -34,3 % sur la période 2008-2017 », note l'étude. Il est de même pour les Pyrénées dont les effectifs de vaches laitières sont « en chute libre » et que le nombre de livreurs a été presque divisé par deux (-46,3%) dans le même laps de temps. A contrario, les autres massifs (Vosges, Alpes



Crédit photo : © CS

et Jura) parviennent à mieux s'en sortir puisque leur lait parvient à être valorisé à travers les Appellations d'origine protégées et contrôlées (AOP-AOC) et les Indications géographiques protégées (IGP). « C'est le lait de vache qui est aujourd'hui le plus exposé à ce phénomène de déprise », a assuré Jean-Pierre Vigier. Même s'ils sont aussi touchés, les laits de chèvre et de brebis parviennent, non lents volens, à tirer leur épingle du jeu. Les causes de cette déprise sont identifiées et connues : « la mise en concurrence avec le lait de plaine dans des conditions moins contraignantes et à prix égal, soit aujourd'hui 330 €/tonne », a expliqué le député de Haute-Loire. Il faut ajouter des coûts de production supérieurs. Ceux-ci atteignent « 610 € les 1000 litres dans le Massif central et les 1000 € la tonne dans le Beaufortain », souligne le rapport. De même les surcoûts de collecte se révèlent importants et le métier souffre d'un réel manque d'attractivité. « En conséquence, les territoires de montagne se retrouvent pénalisés », a insisté Pascale Boyer. En 10 ans, le nombre de producteurs a baissé de 19 % à 47 % selon les départements.



RÉHABILITER L'ONIT

Pour éradiquer ce phénomène et redonner des couleurs au lait de montagne hors signe de qualité, les deux députés émettent treize propositions qu'ils répartissent autour de trois axes. Le premier est « la structuration de la filière et la valorisation des produits ». Jean-Pierre Vigier plaide pour « la reconnaissance de la spécificité du lait de montagne à travers la mise en place d'une marque ombrelle, c'est-à-dire avec une dénomination commune clairement identifiée, pour valoriser ce lait ». Avec sa collègue des Hautes-Alpes, il demande la mise en place de la certification « Spécialité traditionnelle garantie » (STG) pour le lait de montagne non-AOP. Cette certification dont la mise en place serait rapide (« 18 à 24 mois » selon les co-rapporteurs) met en valeur la composition traditionnelle d'un produit ou son mode de production traditionnel. « L'idée est que le consommateur paie plus cher grâce à ce gage de qualité reconnu », a précisé Pascale Boyer. Deuxième axe : la fiscalité. Le rapport demande clairement la transposition du dispositif fiscal et social des zo-

LES CHIFFRES CLÉS DU LAIT DE MONTAGNE (HORS AOP)

- 65 000 emplois directs et indirects
- 20 % de la collecte de lait sur le territoire national
- 5 milliards de litres de lait toutes filières confondues dont 4,66 milliards de litres de lait de vache, 257 millions de litres de lait de brebis et 70 millions de litres de lait de chèvre.
- 14 000 exploitations en lait de vache (-21 % depuis 2014)
- 18 % de la SAU des exploitations laitières et 4 % de la SAU nationale par les exploitations produisant du lait de vache en zone de montagne en 2014.

nes de revitalisation rurale (ZRR) dans ces zones en déprise. Un dispositif qui devrait être notamment « complété par des aides publiques à l'investissement et la rémunération des services écosystémiques rendus par l'élevage de montagne », a précisé Jean-Pierre Vigier qui presse le gouvernement « à sortir

rapidement des décrets d'application » sur l'exonération de TICPE pour les véhicules de collecte de lait en montagne. Enfin troisième axe : renforcer l'attractivité du métier d'éleveur laitier en particulier en réhabilitant l'Observatoire national de l'installation et de la transmission (ONIT) et en déployant « une

campagne nationale de communication sur les métiers de la filière laitière », a appuyé Jean-Pierre Vigier. « Il en va aussi de la survie de ces territoires et de notre souveraineté alimentaire », ont conclu les deux parlementaires. ■

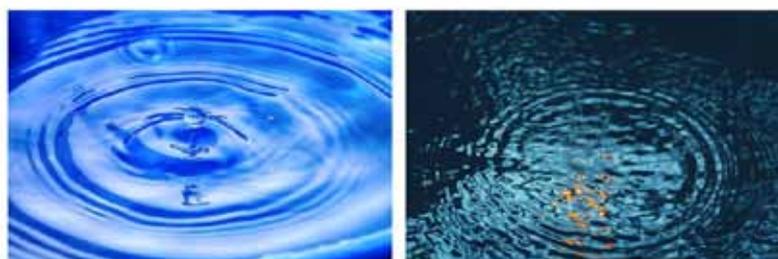


Crédit photo : © iStock

ENVIRONNEMENT

Quand l'agriculture valorise les eaux vertes urbaines

« Eau et agriculture : les services d'eau et d'assainissement pourvoyeurs de ressources vertes pour les cultures ». Tel était le thème du débat qui a rassemblé les acteurs des collectivités locales, de la filière eau et les agriculteurs lors du 22^e Carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE) qui s'est déroulé récemment.



Crédit photo : © FNSEA

De l'avis de Tristan Mathieu, délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), « nous sommes à un moment charnière entre l'eau et l'agriculture ». Il est vrai que le changement climatique qui se distingue de plus en plus par des hivers doux et humides et des été chauds et très secs interroge sur la gestion de l'eau. « L'an

dernier, 90 départements métropolitains avaient pris un arrêté sécheresse », rappelle Nicolas Garnier, délégué général de l'association Amorce*. De plus, les Assises de l'eau de 2019 ont acté la nécessité de réduire les prélèvements d'eau de 25 % d'ici une douzaine d'années. Dans ces conditions, il convient non seulement de protéger les

sources et les captages mais également de « réutiliser les eaux usées traitées, indique Frédéric Van Heems, président de FP2E, car la France est à la traîne sur ce sujet ». Selon ses chiffres, la France ne réutiliserait seulement que 0,6 % des eaux usées traitées (EUT), contre 10 % en Italie, 15 % en Espagne. A ce titre, 40 % de la production agricole

BOUES D'ÉPURATION : L'EXPÉRIENCE CONCLUANTE DE VICHY

Christine Morin, directrice des services assainissement et gestion des déchets de Vichy Communauté, indique valoriser par an environ 2 000 tonnes de boues des stations d'épuration auprès d'une vingtaine d'agriculteurs. Ces boues sont préalablement traitées pour enlever les polluants, plastiques etc. Elles sont analysées mais aussi désodorisées avant d'être livrées aux agriculteurs qui les épandent selon un cahier des charges précis sur les 2 300 ha de prairies et de cultures. « Ces boues font l'objet de conseils agronomiques associés, d'un suivi personnalisé et d'une réunion de bilan », explique Christine Morin. Une enquête menée auprès des agriculteurs rapporte que 90 % d'entre eux sont satisfaits de la prestation qu'ils rendent à la collectivité. Cependant, la crise du Covid a contrarié les plans d'épandage et Vichy Communauté a dû, ces dernières semaines, s'orienter un peu plus vers le compostage, dont les capacités sont limitées.



Crédit photo : © DR

de la région de Murcie est irriguée par des eaux traitées. En Israël, le taux de réutilisation atteint 80 %. A Singapour, les eaux recyclées fournissent même un tiers de l'eau potable et devraient en assurer 50 % en 2060. Dans un rapport de 2010, la FAO estimait que si la totalité des "eaux noires" était valorisée, on économiserait 30 % des engrais azotés et 15 % des engrais phosphatés. « En France on travaille encore trop en silo », explique le président de FP2E qui regrette l'absence du thème de l'eau de nombreux débats. « *La convention citoyenne sur le climat ne l'a pas abordé. La loi Climat & Résilience en parle à peine* », remarque-t-il. « *L'eau est également absente des contrats de relance et de transition écologique mis en place par Barbara Pompili* », ajoute Nicolas Garnier.

OBJECTIF : 10 %

Luc Servant, président de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, rappelle que sur ce sujet, « *nous partons de presque rien et que le consommateur-citoyen est de plus en plus vigilant sur la façon de produire des agriculteurs* ». Il insiste sur la transparence à mettre en place d'un bout à l'autre de la chaîne, sous-entendu pour éviter de reproduire les scandales alimentaires précédents. « *Le consommateur peut avoir des réactions parfois vives quand il apprend les modes de culture, que ce soit les eaux usées mais aussi les boues de stations d'épuration traitées* » (lire encadré), affirme Luc Servant. Frédéric Van Heems se fixe, quant à lui, l'objectif de réutiliser les EUT à 10 % dans un avenir proche, sans en préciser le terme. Des expéri-

mentations concluantes ont été menées en France, notamment à Narbonne avec Fert'Irrigation, sur 80 ha de vignes en goutte-à-goutte. Bien entendu, l'eau potable reste la priorité car « *comment faire demain dans un département qui devra accueillir 500 000 habitants supplémentaires, s'il ne dispose pas des capacités et ressources nécessaires ?* », s'interroge Thierry Burlot, président du Cercle français de l'eau. Il restera ensuite à rémunérer correctement les agriculteurs pour les services rendus et à bien ficeler la communication qui pourra entourer ces missions. Sur le fond comme sur la forme, le débat est loin d'être clos. ■

* Amorce est une association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets.



Crédit photo : © DR



Crédit photo : © DR

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Duralim crée un observatoire contre la déforestation importée

Contribuer à ce que la France atteigne l'objectif de zéro déforestation importée en 2025 est l'une des ambitions de Duralim qui a dévoilé, le 2 juillet, lors d'une conférence de presse, un outil spécifique. Avec l'objectif de mieux tracer les importations.

DURALIM EN BREF

Duralim a été créé en 2016 par les acteurs de la filière nutrition animale, en particulier par la coopération agricole qui représente 70 % des fabricants d'aliments pour animaux en France. Duralim regroupe aujourd'hui plus de 70 acteurs de l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire : associations spécialisées, coopératives, enseignes de la distribution etc. Duralim a pour mission « de promouvoir et améliorer la durabilité de l'alimentation des animaux d'élevage », de « valoriser les atouts et les actions collectives déjà initiées par la filière française ».



Crédit photo : © DR

« Duralim a créé un observatoire pour que la viande produite et consommée en France ne contribue pas à la déforestation », a affirmé le 2 juillet, Jean-François Arnould, président de cette plateforme collaborative (lire encadré). En effet, la France importe, bon an mal an, trois millions de tonnes (Mt) équivalent graines de soja pour l'alimentation animale. Cette quantité reste minime par rapport à la consommation totale des fourrages et concentrés par les animaux français (100 Mt / 3%) dont 30 Mt de concentrés (10 %), « mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'intéresser à ce phénomène et en réduire l'impact », a en substance ajouté Patricia Le Cadre du Centre d'étude et de recherche sur l'économie et l'organisation des productions animales (Céréopa). En effet une grande quantité de ces produits concentrés provient du Brésil. La France a ainsi importé 3,2 Mt de soja en 2019/2020 dont 2,03 Mt en provenance directe de ce pays qui est dans le collimateur de nombreux gouvernements pour détruire ses forêts primaires riches en biodiversité floristique et faunistique, au profit de plantations de soja, céréales etc. « De plus, le Brésil ne source pas tous ces produits », a-t-elle précisé.

100 % DE SOJA DURABLE EN 2025

L'observatoire contre la déforestation importée a été élaboré par le Céréopa

avec les importateurs de soja, les fabricants d'aliment, les fédérations SIQO (signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine) ainsi que de la grande distribution. Il mesure la part de soja dans les rations de chacune de six filières : lait, viande bovine, porc, poulets de chair, dindes et œufs. Cet outil quantifie et identifie la part de soja sans garantie vis-à-vis du risque de déforestation et/ou de conversion d'écosystèmes y compris dans l'alimentation qui transite par d'autres pays comme l'Espagne ou la Belgique. « L'objectif est bien de réduire les incertitudes au maximum sur le fait que le soja importé soit bien non déforesté », a insisté Patricia Le Cadre. Jean-François Arnould concède avoir pensé à labelliser cet outil. « La difficulté majeure était la génération du coût » et notamment sa répercussion sur le prix final. « D'ailleurs, ce n'est pas aux éleveurs de supporter le coût », a-t-il souligné, répétant que « les membres de Duralim se sont engagés à atteindre 100 % d'approvisionnements durables en soja d'ici 2025 ». Cet outil a été présenté fin juin au ministère de la Transition écologique. « Les personnes que nous avons rencontrées ont été impressionnées par le travail et le sourcing des données », a indiqué Jean-François Arnould qui devrait « mutualiser les compétences avec les organisations non gouvernementales ». ■

L'ONU incite à la consommation de viande

Un rapport de la branche Nutrition de l'Organisation des Nations unies (ONU) incite les pays à favoriser la consommation de viande, en particulier dans les pays en voie de développement et à respecter le principe de santé globale : « One Health ».

N'en déplaise aux associations antispécistes, véganes et végétaliennes, la consommation de produits de l'élevage peut lutter contre la sous-alimentation, indique un rapport de l'ONU récemment publié et intitulé « *Livestock-derived foods and sustainable healthy diets* », « les aliments dérivés du bétail et les régimes alimentaires sains et durables ».

RÉGIME OMNIVORE

« (...), Les preuves scientifiques sont claires : les aliments issus de l'élevage offrent des avantages qui sont très difficiles et parfois impossibles à reproduire uniquement avec des aliments d'origine végétale », indique le rapport. Ce dernier reconnaît qu'en raison de leur haute valeur nutritionnelle, « les aliments dérivés du bétail sont essentiels au régime alimentaire des nourrissons et des jeunes enfants, en particulier dans les contextes à faibles ressources ». Ces produits de l'élevage, constitués de protéines animales (viande, œufs, produits laitiers) fournissent des aliments riches en nutriments et permettent de

« lutter contre la sous-alimentation responsable du retard de croissance d'environ 22 % des jeunes enfants dans le monde », poursuit cette enquête de 52 pages. Dans le monde, environ 144 millions d'enfants manqueraient de ces nutriments tels que le zinc, le fer, ou encore des vitamines (A et B12) essentiels au développement du corps et du cerveau. D'ailleurs, l'entité nutrition de l'ONU invite les pays à diversifier leur alimentation en rappelant le caractère omnivore de l'alimentation humaine. « *Pendant plus de 99,5 % de notre évolution passée, les modèles alimentaires étaient très différents de ceux d'aujourd'hui, avec une consommation d'aliments d'origine animale beaucoup plus importante. Nos ancêtres mangeaient une variété beaucoup plus grande d'aliments et il existe des preuves archéologiques irréfutables d'un régime omnivore comprenant à la fois des plantes et des animaux* », souligne le rapport.

CONSOMMATION EXCESSIVE

Il pointe d'ailleurs un réel déséquilibre de la consommation de produits animaux dans le monde, certaines régions en mangeant trop et d'autres pas assez. Ainsi, en 2018, un Européen consommait 69 kg de viande par an en moyenne, sept fois plus qu'un Africain. C'est ce qui explique en partie, toujours selon l'ONU, le risque de cancers plus élevé dans les pays industrialisés que dans d'autres parties du monde. Il existe des « *preuves de plus en plus nombreuses (qui) établissent un lien*

entre une consommation excessive de viande rouge (consommation de viande transformée, en particulier) et un risque accru de cancer et de maladies cardiovasculaires », précise l'ONU. En revanche, ces liens sont moins évidents pour les autres produits issus de l'élevage que sont les œufs et les produits laitiers, tempère-t-il.

ÉROSION GÉNÉTIQUE

Le rapport invite également les pays et les producteurs à respecter le principe de santé globale « One Health ». Il prend ainsi l'exemple de la production extensive du porc ibérique en Espagne. « *(Il) adhère à plusieurs principes de bien-être animal - une race autochtone intégrée à l'environnement, avec une liberté de mouvement, des sources d'alimentation naturelles au sein d'un système agroforestier et un cycle de production plus long* », insiste l'étude. Cette dernière rappelle enfin que dans le monde, « *17 % des races de bétail sont menacées d'extinction* » et que « *le phénomène d'érosion génétique menace nos systèmes alimentaires. La diminution de la diversité et l'extinction des races entraîneront une perturbation de la dynamique des écosystèmes. En revanche, des systèmes de pâturage bien gérés contribueront à maintenir l'équilibre des écosystèmes, à garantir la fertilité des sols, à lutter contre les mauvaises herbes et les espèces envahissantes et à assurer un flux de nutriments sain* ». Autrement dit, l'élevage herbager a encore un bel avenir. ■



Crédit photo : © DR

L'agriculture, moteur de la transition écologique mondiale

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont présenté, le 5 juillet, leurs perspectives agricoles pour les dix prochaines années. Les deux structures internationales insistent sur la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires mondiaux.

« Nous devons transformer nos systèmes agroalimentaires pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) que l'ONU s'est fixés à l'horizon 2030 en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro ») et l'ODD 10 (inégalités réduites) », a affirmé le directeur général de la FAO, Qu Dongyu. Pour lui, comme pour Mathias Cormann, secrétaire général de l'OCDE, « assurer la sécurité alimentaire et une alimentation saine pour une population mondiale en pleine croissance restera un défi », ont-ils concédé. En effet, le nombre de personnes en situation de détresse alimentaire reste toujours élevé : environ 700 millions de personnes, soit 10 % de la population mondiale. Surtout, les deux organisations



Crédit photo : © iStock

estiment que les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à l'agriculture devraient augmenter de 4 % pendant la prochaine décennie, nécessitant la mise en place de politiques en matière d'élevage, qui représente plus de 80 % de cette hausse. Le rapport rappelle d'ailleurs que « les pouvoirs publics devront déployer des efforts supplémentaires pour que le secteur agricole contribue réellement à la réduction mondiale des émissions de GES prévue par l'Accord de Paris ». En ce sens, la PAC, le Green Deal et Farm to Fork leur semblent compatibles avec les ODD et le nouveau cadre stratégique de la FAO. Ce dernier vise en effet à « accroître l'accès à des régimes alimentaires sains en minimisant les compromis sur la nature et l'environnement. Il met en avant l'importance des accélérateurs en matière de données, d'innovation, de technologie et de compléments (gouvernance, institutions et capital humain) pour rendre les trois accélérateurs précédents inclusifs », a assuré Maximo Torero, économiste en chef de la FAO.

GAINS D'EFFICIENCE

Mettant en perspective plusieurs scénarios, le rapport des deux organisations

table sur une croissance de la production agricole mondiale d'environ +1,4 % par an, cependant en retrait par rapport au rythme de la décennie précédente (+1,7 % par an). Cette augmentation sera « surtout le fait des économies émergentes et des pays à faible revenu » ainsi que « de la production de l'élevage (...) et de l'amélioration de la productivité », précise le rapport. Quant à la demande mondiale de produits agricoles – notamment pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale, les combustibles et les intrants industriels –, elle devrait croître « de 1,2 % par an au cours des dix prochaines années, un rythme annuel toutefois plus lent que lors de la décennie précédente », ajoutent les deux organisations. Elles expliquent ce phénomène par « des gains d'efficacité dans la production végétale et animale, ce qui maintiendra les prix réels à des niveaux relativement stationnaire », voire en légère baisse mais aussi en raison du ralentissement prévisionnel des importations par la Chine. La FAO et l'OCDE nuancent cependant leurs propos en indiquant que des incertitudes (conditions météorologiques, événements macroéconomiques, maladies animales, etc.) « pourraient impacter leurs projections ». ■

LES PERSPECTIVE PAR PRODUITS

Céréales. A l'échelle mondiale, la hausse moyenne du rendement des céréales devrait être d'environ 1 % par an. Sur les dix prochaines années, la production de céréales devrait augmenter de 336 Mt, en grande partie du fait d'une hausse dans les principaux pays producteurs de céréales. Plus de 50 % de la hausse de la production mondiale de blé proviendra de l'Inde, de la Russie et de l'Ukraine. Pour le maïs, les États-Unis, la Chine et le Brésil représenteront plus de la moitié de l'augmentation attendue de la production.

Oléoprotéagineux : la production de soja devrait progresser de 1.1 % par an pour atteindre 411 Mt en 2030, soit plus du double de la production cumulée des autres oléagineux (colza, graines de tournesol et arachides), qui devrait s'établir à 179 Mt. Principalement en provenance du Brésil et des États-Unis.

Sucre : le Brésil devrait conserver sa position de premier producteur mondial de sucre, suivi de près par l'Inde. Ces deux pays devraient représenter environ 21 % et 18 % respectivement de la production mondiale d'ici à 2030.

Viande : l'offre mondiale de viande, s'élèvera à 374 Mt en 2030. La consommation mondiale de protéines carnées aura augmenté de 14 % en 2030 par rapport à la moyenne calculée pour la période 2018-20. En 2030, à l'échelle mondiale, la viande de volaille devrait représenter 41 % des protéines carnées toutes viandes confondue, devant la viande porcine (34 %), bovine (20 %) et ovine (5 %).

Lait : la production mondiale de lait (constituée à environ 81 % de lait de vache) devrait progresser de 1.7 % par an, pour atteindre 1 020 Mt en 2030. L'Inde et le Pakistan, grands producteurs de lait, devraient compter pour plus de la moitié de la croissance de la production mondiale ces dix prochaines années, et peser plus de 30 % de la production mondiale en 2030. La production de l'Union européenne, deuxième producteur mondial de lait, devrait progresser plus lentement que la moyenne mondiale du fait des mesures en faveur d'une production durable, et aussi d'un ralentissement de la croissance de la demande intérieure.



Crédit photo : © iStock

PLUS FORTES, CONNECTÉES ET PROSPÈRES

Les futures zones rurales vues par l'Europe

Dans un document d'une trentaine de pages, publié très récemment, la Commission européenne présente sa vision à long terme des zones rurales. Elle propose « un pacte rural et un plan d'action rural, dont l'objectif est de faire » de celles-ci « des régions plus fortes, connectées, résilientes et prospères ».



Crédit photo : © UE

Les ruralités française et européenne sont très souvent confrontées à des défis identiques liés à la mondialisation, à l'urbanisation, au vieillissement, à l'accès à l'emploi, aux voies de communications, à la santé, au très haut débit... La Commission reconnaît elle-même que les régions essentiellement rurales représentent la moitié de l'Europe et près de 20 % de la population. Ces zones rurales font aussi partie des régions les moins favorisées de l'UE, présentant un PIB par habitant nettement inférieur (à 75 %) à la moyenne européenne en 2018. Toujours selon cette étude, un peu plus d'un quart (28,0 %) de la population de l'UE-28 vivait en zone rurale en 2015. En revanche une proportion à peine supérieure de la population vivait dans les villes et banlieues (31,6 %), tandis que la plus grosse proportion était enregistrée dans les grandes villes (40,4 % de la population

de l'UE-28). Les ruraux européens se sentent « abandonnés par la société et les responsables politiques », explique le rapport de la Commission.

CULTURE NUMÉRIQUE

Pour revitaliser ces zones, elle propose un plan stratégique à l'horizon 2040, en améliorant notamment « la qualité de la production » et en soutenant « les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs ruraux, qui sont les catalyseurs de la transition vers une société et une économie plus vertes ». Elle entend en particulier développer la bioéconomie qui a généré 614 milliards d'euros de valeur ajoutée et employé environ 17,5 millions de personnes dans l'UE en 2017. Une autre de ses priorités est de dynamiser le réseau très haut débit d'Internet car « la poursuite du développement des zones rurales dépend

de leur bonne connexion entre elles et avec les zones périurbaines et urbaines. », souligne le rapport. « Le développement d'une culture numérique généralisée est également crucial pour garantir l'accessibilité. D'ici à 2030, l'objectif de l'UE est de faire en sorte que la vie démocratique et les services publics soient pleinement accessibles à tous en ligne, grâce à la stratégie « Rural Digital Futures ». Car « la fourniture de services d'intérêt général dans les zones rurales d'une qualité comparable à ceux fournis en milieu urbain est essentielle pour maintenir un niveau de vie équitable pour tous les citoyens et sur tous les territoires », insiste le rapport.

« TEST RURAL »

La Commission qui va créer une Observatoire rural afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur les zones

rurales (lire encadré) va s'appuyer sur la réforme de la PAC et notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour financer ce grand projet. S'y adjoindront le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds social européen plus (FSE+). « La Commission mettra en place une plateforme unique d'information sur les projets existants et les possibilités de financement pour permettre aux communautés rurales, aux porteurs de projets ruraux et aux autorités locales de collaborer », précise-t-elle, invitant les États membres et les régions à élaborer des stratégies de mobilité rurale durable. Enfin, un « test rural » (rural testing) sera introduit, pour réexaminer les politiques de l'UE dans une optique rurale. « L'objectif est de mieux cerner et prendre en compte les effets et les implications potentiels d'une initiative de la Commission sur l'emploi, la croissance et le développement durable dans les zones rurales », note le rapport. ■

L'OBSERVATOIRE RURAL EUROPÉEN

Le futur observatoire rural européen sera notamment chargé de centraliser et analyser les données, en assurant le lien entre les sources de données grâce à un portail de données rurales, des données ventilées par sexe seront utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Il informera sur les initiatives pertinentes menées à l'échelle de l'UE en faveur des zones rurales. S'il analysera les résultats du plan d'action rural de l'UE, cet observatoire réalisera aussi, en synergie avec Eurostat (office de statistiques de l'UE) et le Centre de connaissances sur les politiques territoriale, un travail sur la diversité des territoires : zones transfrontalières, régions ultrapéripériques, montagnes, îles, zones peu peuplées, etc.

Brèves

NEUTRALITÉ CARBONE DE L'UE : LA FNSEA DANS L'EXPECTATIVE

« Sera-t-il possible de faire encore plus que prévu » que la Stratégie nationale bas carbone recommande ? Ne va-t-on pas assister à une fuite de carbone du secteur agricole en favorisant les importations de produits alimentaires à l'empreinte carbone supérieure ? Quid des distorsions de concurrence ? Telles sont quelques-unes des interrogations de la FNSEA à la lecture du plan de l'Union européenne pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050, appelé paquet Climat « Fit for 55 ». Plutôt dubitatif, le syndicat majoritaire s'interroge sur les ambitions de l'Europe qu'il juge « pertinentes » mais qui semblent mal cadrer avec les réalités du monde agricole. « Les agriculteurs français prennent déjà des initiatives de compensation carbone créant une source complémentaire de revenus. La condition pour aller plus loin est que le carbone rémunère correctement les acteurs de cette transition. Il ne faudrait pas que les secteurs soumis à la compensation carbone se tournent vers des projets moins coûteux à l'étranger », indique le communiqué que la FNSEA a publié le 15 juillet « C'est un prérequis », juge-t-elle. Le syndicat s'inquiète aussi du mécanisme d'ajustement aux frontières carbone (CBAM) qui exclut l'agriculture, ce qui favoriserait, de facto, l'importation de produits agricoles bruts et transformés

ne respectant les normes européennes. « N'oublions pas que c'est l'empreinte carbone de notre assiette qu'il faut prendre en compte et pas seulement les conditions de production européennes », conclut la FNSEA.

LA COP 15 SUR LA BIODIVERSITÉ REPOUSSÉE

La Cop 15 sur la biodiversité, une importante réunion internationale pour la protection de la nature, prévue en octobre prochain en Chine, a été une nouvelle fois repoussée, en 2022, en raison de la pandémie de Covid-19, a annoncé mercredi l'Onu, selon une dépêche AFP.

Ce sommet s'ouvrira par une réunion virtuelle à la date prévue du 11 au 15 octobre 2021 et se poursuivra par des négociations en présentiel à Kunming, en Chine du 25 avril au 8 mai 2022, a indiqué le secrétariat de la Convention de l'Onu sur la biodiversité biologique (CBD) dans un communiqué.

La CBD a présenté en juillet dernier un projet de texte devant être finalisé lors des négociations de Kunming et visant à « vivre en harmonie avec la nature » à l'horizon 2050, avec des objectifs intermédiaires pour 2030. Selon les experts en biodiversité de l'ONU le temps presse, car en dépit de l'urgence, les États n'ont pas tenu leurs engagements pour inverser la tendance sur la décennie 2010-2020. Un million d'espèces animales et végétales sont menacées

de disparition et la mauvaise santé des écosystèmes menace également l'avenir des humains, soulignent-ils.

L'ITALIE POSSÈDE LE GRAND VIGNOBLE BIO DU MONDE

Selon le ministère de l'Agriculture italien, l'Italie posséderait la plus grande superficie au monde en vignes bio. Le pays cultiverait ainsi 107 143 hectares (ha) en bio sur les 500 000 ha ainsi conduites dans le monde, le vignoble mondial atteignant pour sa part 7 millions d'hectares. Si les surfaces bio ont doublé dans le monde, elles ont augmenté de 109 % en Italie sur la période et représentent désormais 19 % du vignoble total. Dans les régions du Nord de l'Italie la progression de vignes a été plus forte ces dernières années que dans les régions Sud. Le Nord compte maintenant 22,8 % des vignes italiennes en bio, le Sud 25,5 % et le Centre 22,5 %. Les îles sont comptabilisées à part en réunissent 29,2 %, surtout en Sicile et en Sardaigne.

Il y a en Italie plus de 18 000 viticulteurs bios et 25 000 personnes sont actives dans cette filière. Dans l'Union européenne l'Italie est non seulement en tête pour la culture des vignes en mode bio mais aussi pour l'exportation des vins bios. Ses principaux débouchés sont l'Allemagne et la France. ■



« Cultivons l'avenir ensemble : (ré)concilier agriculture et société »



Hervé Pillaud est un de ces écrivains dont les ouvrages font date tant ils suscitent la réflexion chez tous ceux qui, de près ou de loin, se passionnent pour l'agriculture. Ses deux derniers essais, « Agronuméricus : internet est dans le pré » et « Agroéconomus, manifeste d'agriculture collabor'active » abordaient avec précision la manière dont le numérique et les nouvelles communications d'un côté, les échanges et les circuits commerciaux réinventés de l'autre, modifiaient la nature de l'agriculture. L'intérêt de ses études réside dans le fait qu'Hervé Pillaud n'est pas seulement un fin observateur mais qu'il est avant tout un agriculteur. Eleveur de vaches laitières montbéliardes sur son exploitation « La Pitardière » en Vendée, Hervé Pillaud s'est passionné pour la transmission des connaissances en créant le groupe de formation « Les Etablières », en s'engageant dans le syndicalisme au sein de la FNSEA et en s'impliquant dans la recherche et le développement au sein de la Chambre d'agriculture des Pays de Loire. Cet agriculteur-écrivain a profité de sa

première année de retraite et du confinement pour aborder un nouveau sujet qui donne le titre de son nouveau livre : « Cultivons l'avenir ensemble : (ré)concilier agriculture et société » dont la parution a eu lieu le 7 aux Editions la France agricole.

Un ouvrage qui tombe à point nommé, au moment où les Français ont pris conscience, avec la pandémie, de l'importance de la souveraineté alimentaire et se sont interrogés sur leur alimentation et le rôle de leur agriculture après avoir fait des assauts d'agri-bashing. A ce titre ce livre s'adresse à un public plus large que le monde agricole, car comme le dit si bien l'auteur, l'agriculture est notre bien commun, « tout le monde est concerné, c'est l'affaire de tous, on ne peut pas déléguer à l'agriculture l'évolution de notre consommation. »

Riche d'une collaboration avec des spécialistes du numérique, des politiques publiques et des agronomes, l'analyse d'Hervé Pillaud déroule les défis de l'agriculture en présentant les réalités d'aujourd'hui et de demain. Une alimentation en plein bouleversement puisque aujourd'hui un tiers des repas est pris hors domicile, une préoccupation de plus en plus prégnante pour la santé et la nécessité de « réparer » la planète.

Il aborde ainsi les enjeux de l'eau, de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'urgence de stocker le carbone et restaurer la biodiversité.

Au chapitre des solutions il met l'accent sur « l'agriculture régénératrice » en présentant un pôle de solutions et en rejetant tout manichéisme. « *Ce n'est pas blanc ou noir, chimique ou non chimique, et d'ailleurs le naturel n'a pas que des vertus* » déclare-t-il lors d'une conférence de présentation de son livre organisée par le cercle de réflexion Agridéas.

Pour lui les solutions passeront par le

numérique et l'utilisation de « *l'intelligence augmentée, plutôt qu'artificielle* » se plaît-il à dire, mais aussi par des démarches comme celle d'Emmanuel Faber, le PDG de Danone récemment débarqué, et considéré par Hervé Pillaud comme « *un précurseur qui avait choisi moins de rentabilité à court terme pour privilégier le plan Local First* ».

Hervé Pillaud conclut ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau par les agriculteurs sont des services qui doivent être rémunérés. D'où son idée de « *sociétés et de territoires à mission* ». Christiane Lambert, invitée par le cercle Agridéas, considère que c'est « *le livre à offrir, car il recèle l'histoire, la mémoire et présente les opportunités et les défis de l'agriculture* ». Notre époque de mutation, avec la transition écologique, poursuit-elle « *est similaire aux années 60 avec Pisani et De Gaulle. La société attend l'agriculture, saurons-nous y répondre ?* » Comme l'auteur Christiane Lambert constate que la société, au contraire du monde agricole, a du mal à appréhender « *le temps long* » des saisons pour se concentrer sur « *les fins de mois* ». La pandémie a permis de se recentrer sur l'essentiel, poursuit-elle, « *la santé, se nourrir, cuisiner, travailler, mais il y a toujours cette petite musique critique contre l'agriculture. Il faut faire un travail de thérapie et éviter l'immédiateté* »

Le livre d'Hervé Pillaud, porteur de valeurs humanistes, montre ainsi que l'agriculture est un secteur de solutions, un métier de création.

Autre point de vue sur cet ouvrage, celui d'Anne Cécile Suzanne, élèveuse dans l'Orne et membre de la coopérative de Bellême, célèbre pour sa tribune « *Accusé agriculteur, présentez-vous à la barre* » en réponse à une émission très critique de « *C'est dans l'air* ». Pour elle « *ce livre est une pierre d'angle qui propose des élé-*

ments pour répondre à l'agriculture de demain et la réconcilier avec les citoyens ».

Jérôme Leroy, président de la Ferme Digitale considère lui aussi que ce livre va marquer les années qui viennent. Il constate que ce mouvement autour du carbone entraîne déjà de nombreux entrepreneurs. L'agriculture qui innove utilise des connaissances qui viennent de diffé-

rents domaines.

Au-delà de ses défis, l'agriculture est porteuse de sens pour toute la société exprime Hervé Pillaud dans cet ouvrage. Pour lui « l'écologisation sera au 21^e siècle ce que l'industrialisation fut au 19^e ».

Ouvrage disponible dans toutes les librairies au prix de 19,90 euros. ■
Jean-Marc Cholet

« Abécédaire un peu vache des alpages »

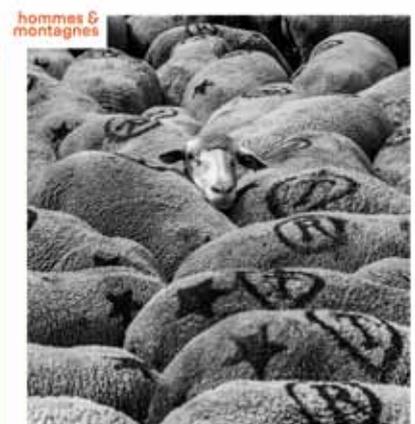
Malgré le titre qui pourrait porter à confusion, le livre de Guillaume Lebaudy est très sérieux. Il y décrit, de A à Z, la vie simple et rude des bergers et de leurs troupeaux en montagne, celle d'une tradition qui peine à se perpétuer mais qui, malgré tout, s'adapte aux contraintes de notre temps. Cette vie qui balance entre la bucolique et le spartiate n'est cependant pas dénuée d'une certaine modernité si l'on en croit cet ethnologue qui manie l'humour aussi bien que l'autodérision. Oui, la qualité première de l'ethnologue du pastoralisme est d'avoir « une bonne contenance (au moment de l'apéritif et des repas) » et il « sera d'une piètre utilité pour éleveurs et bergers auxquels il fera d'abord perdre pas mal de temps en les harassant de questions que ces derniers trouveront au mieux curieuses ou amusantes, au pire incompréhensibles voire sans objet ». Avec un art consommé de la précision et une bonne dose d'érudition, l'auteur dévoile les arcanes parfois secrets d'un métier exigeant et les locutions spécifiques (remue, semble-niais, calu, bordille...) d'un microcosme que le commun des mortels comprend difficilement. Il fait aussi appel à de nombreuses disciplines (histoire, techniques, culture, sciences, sociologie, etc.) pour valoriser une activité qui concentre (encore trop) de lieux communs, stéréotypes et autres préjugés. Oui, les bergers sont munis de téléphones portables et même satellitaires qui leur rendent bien

des services. C'est un « outil désormais aussi traditionnel que le bâton que tout berger se doit de porter tant il fait partie de son image d'Épinal », souligne l'auteur qui a consacré plus de 20 ans de sa vie à vendre le pastoralisme. Non la brucellose n'est « pas une maladie liée à une mauvaise digestion par les éleveurs des effets de la Politique agricole commune de l'Union européenne ! ». Son sens de l'observation est juste, précis et souvent grinçant. Guillaume Lebaudy aime égratigner, fort gentiment et tout aussi intelligemment, les journalistes « Parisiennes » qui marchent « avec des bottes en caoutchouc au mois d'août dès qu'ils viennent en "province" à la "campagne". Posent des questions qui n'appellent pas vraiment de réponses ». De même, il ne nourrit pas une passion effrénée pour le vététiste en général, « ce chevalier roulant à la triste figure qui bousille l'herbe avec ses pneus à crampons », de même qu'il ne porte pas dans son cœur les loups « qui sont aux antipodes des brebis ». Peut-être accorde-t-il plus de respect au « cul-de-sac épidémiologique » qu'est le vautour, à condition de se dépêcher car « il faut moins d'une heure et demie à une bande de vautours pour réduire une brebis à peine refroidie à l'état de squelette sanguinolent ».

A travers les lignes, on le devine en farouche défenseur d'une activité indispensable à la survie des massifs. Derrière les mots, Guillaume Lebaudy transmet son

amour inconditionnel pour le pastoralisme. En lisant cet ouvrage passionnant et captivant, confortablement installé dans son canapé, le lecteur prendra à coup sûr plus qu'une grande bouffée d'air pur. ■

Abécédaire un peu vache des alpages – Guillaume Lebaudy – Éditions Glénat – 192 pages – 19,95 euros.



Guillaume Lebaudy
—
Abécédaire
un peu vache
des alpages

Glénat

AGRICULTEURS, POUR VOTRE PRÊT CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ.

Avec MiiMOSA, empruntez directement auprès d'une communauté engagée*.

Simple demande 100% en ligne

Rapide réponse et financement en 5 jours

Flexible sans caution ni garantie

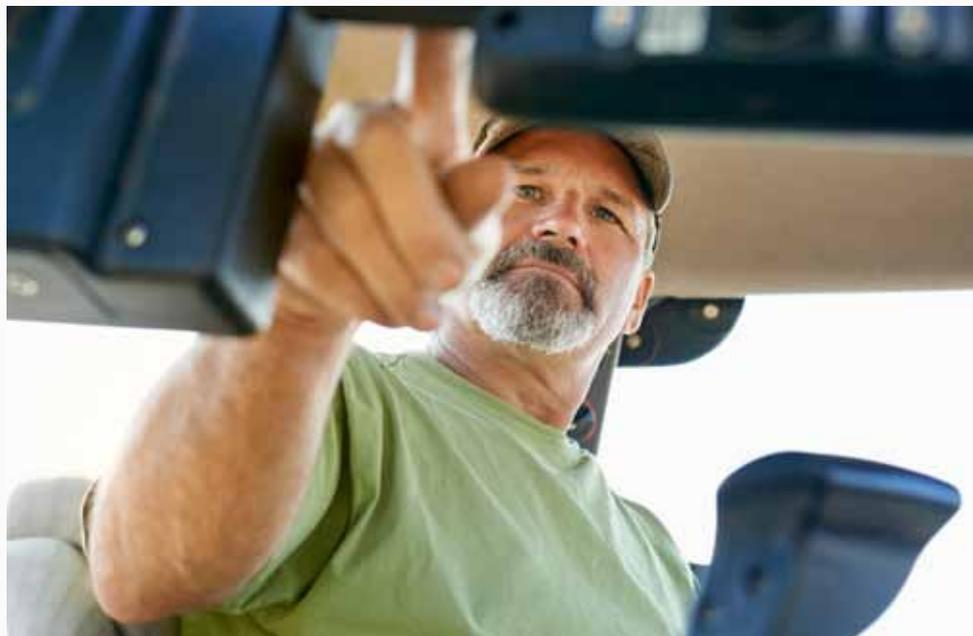
Christiane LAMBERT,
Présidente de la FNSEA
et éleveuse dans le Maine-et-Loire.

Plateforme de financement dédiée
à la transition agricole et alimentaire



MiiMOSA

PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE



ET LE PLAN DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement
la part subventionnée de votre investissement*.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

agilor



* Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10000 € à taux 0 % réalisé le 1^{er} mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10000 €, soit un TEG de 0 %, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.

03/2021 - Édité par Crédit Agricole S.A. agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 8 750 065 920 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 